





Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



# RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION

SUR LE FONCTIONNEMENT  
ET L'EVOLUTION DE L'UNION

2006



Présenté  
à la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence  
des Chefs d'Etat et de Gouvernement  
de l'UEMOA

Ouagadougou, 23 décembre 2006



# SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	7
2. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS.....	11
2.1- Au titre de l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire des finances publiques.....	12
2.1.1 Harmonisation des règles de gestion des finances publiques.....	12
2.1.2 Code de transparence dans la gestion des finances publiques.....	12
2.1.3 Réforme des marchés publics.....	13
2.1.4 Harmonisation des législations comptables : le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).....	13
2.2- Au titre de la surveillance multilatérale.....	13
2.2.1 Rapports d'exécution de la surveillance multilatérale.....	13
2.2.2 Suivi des économies nationales et assistance aux Etats membres dans le cadre des négociations avec le FMI et la Banque Mondiale.....	15
2.2.3 Renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale.....	15
2.3- Au titre des études et des statistiques économiques.....	16
2.3.1 Actualisation des bases de données.....	16
2.3.2 Modélisation et prévisions macroéconomiques.....	16
2.3.3 Productions statistiques.....	16
2.4- Au titre de la réalisation du marché commun.....	17
2.4.1 Union douanière.....	17
2.4.2 Politique commerciale commune.....	18
2.4.3 Programme d'harmonisation de la fiscalité.....	22
2.4.4 Liberté de circulation des personnes et droit d'établissement.....	23
2.5- Au titre des politiques sectorielles.....	24
2.5.1 Energie.....	24
2.5.2 Mines.....	24
2.5.3 Industrie.....	25
2.5.4 Artisanat et tourisme.....	26
2.5.5 Agriculture, élevage et pêche.....	26
2.5.6 Environnement .....	28
2.5.7 Aménagement du territoire communautaire .....	29
2.5.8 Programme d'infrastructures des transports routiers .....	29
2.5.9 Transports aériens.....	32
2.5.10 Télécommunications.....	32
2.5.11 Santé des populations .....	33
2.5.12 Enseignement supérieur et formation professionnelle.....	33
2.5.13 Promotion de la femme.....	34
2.5.14 Arts et culture.....	35
2.6- Au titre du financement et des interventions de l'Union.....	36
2.6.1 Financement de l'Union.....	36
2.6.2 Interventions de l'Union.....	36
2.7- Au titre du Programme Economique Régional (PER) .....	38

2.8- Au titre de la communication.....	39
2.9- Au titre de la coopération internationale.....	39
2.9.1 Coopération avec la CEDEAO.....	39
2.9.2 Coopération avec l'Union Européenne .....	40
2.9.3 Coopération avec la France.....	40
2.9.4 Coopération avec les autres partenaires.....	41
2.10- Au titre de la gestion courante.....	42
2.10.1 Organisation administrative.....	42
2.10.2 Personnel.....	42
2.10.3 Budget de l'Union.....	43
<b>3. ACTIVITES DES AUTRES ORGANES DE L'UNION.....</b>	<b>45</b>
3.1- Au titre du Comité Interparlementaire (CIP).....	46
3.1.1 Réunion du Bureau du CIP.....	46
3.1.2 Sessions ordinaires.....	46
3.1.3 Autres activités.....	47
3.2- Au titre de la Cour de Justice.....	47
3.2.1 Au plan juridictionnel.....	48
3.2.2 Au plan extra-juridictionnel.....	48
3.2.3 Au plan administratif.....	48
3.3- Au titre de la Cour des Comptes.....	48
3.3.1 Contrôle de comptes.....	48
3.3.2 Certification de comptes.....	49
3.3.3 Autres activités.....	49
3.4- Au titre de la Chambre Consulaire Régionale (CCR).....	49
3.4.1 Réunions statutaires.....	49
3.4.2 Autres activités.....	50
<b>4. PERSPECTIVES.....</b>	<b>51</b>
4.1- Au titre du renforcement du cadre macroéconomique.....	52
4.2- Au titre de l'édification du marché commun.....	52
4.3- Au titre des politiques sectorielles.....	52
4.4- Au titre du Programme Economique Régional.....	54
4.5- Au titre des négociations commerciales internationales.....	54
4.6- Au titre de la communication.....	55
4.7- Au titre du renforcement du dispositif institutionnel de l'Union.....	55
<b>5. CONCLUSION.....</b>	<b>57</b>



## *1. INTRODUCTION*

L'environnement international a été caractérisé, en 2006, par une bonne orientation des activités économiques dans la plupart des pays industrialisés.

En effet, selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance économique mondiale a connu une accélération, en 2006, avec un taux de 5,1 % contre 4,8 % en 2005.

Cette performance paraît d'autant plus significative qu'elle a été atteinte, dans un contexte marqué, d'une part, par le ralentissement des activités économiques aux Etats-Unis, d'autre part, par la persistance, durant une importante partie de l'année, de tensions induites par le niveau élevé des cours de l'énergie.

Elle est, en réalité, le fruit des effets conjugués de la demande intérieure et de celle enregistrée sur les marchés des produits pétroliers et des matières premières non agricoles, non seulement dans la zone euro, mais aussi dans les pays émergents de l'Asie, notamment la Chine et l'Inde.

Dans la zone euro, le taux de croissance est estimé à 2,4 %, pour 2006, soit à son niveau le plus élevé des six dernières années.

Ce résultat est à mettre au compte d'une amélioration du climat des affaires, en France et en Allemagne, qui a favorisé l'investissement, la consommation et l'emploi dans la zone.

La conjoncture économique mondiale a été également marquée par le resserrement de la politique monétaire des pays industrialisés. Les taux directeurs ont été augmentés par la Federal Reserve (FED) et la Banque Centrale Européenne (BCE). Sur les marchés des changes, la préférence des investisseurs pour les actifs libellés dans la monnaie européenne, a induit l'appréciation de l'euro, par rapport au dollar et, dans une moindre mesure, au yen.

En Afrique subsaharienne, le Produit Intérieur Brut (PIB) réel a enregistré un fléchissement avec un taux de croissance de 4,8 %, contre 5,6 % en 2005.

Cette situation est liée, en grande partie, au ralentissement apparu dans la courbe de croissance de l'Afrique du Sud et aux chocs subis par les économies des autres Etats, du fait de la situation du marché pétrolier.

Sur le marché international des matières premières, les cotations des métaux sont demeurées en hausse, contrairement à celles des produits agricoles qui sont globalement estimées à la baisse.

Au sein de l'UEMOA, bien qu'une lenteur ait été enregistrée dans le processus de normalisation en Côte d'Ivoire, la conjoncture économique laisse apparaître une orientation favorable des activités, en 2006, notamment dans les secteurs primaire et secondaire.

En effet, la production, dans le cadre du secteur primaire, est évaluée à la hausse, du fait, notamment, de la pluviométrie normale enregistrée au cours de la campagne agricole.

Le secteur industriel s'est également bien comporté, sous l'impulsion des industries extractives, dont les bons résultats ont relativement atténué le repli apparu dans les branches des industries chimiques et énergétiques.

Le secteur tertiaire connaît, en revanche, un ralentissement, en rapport avec l'impact de la hausse sensible des prix des produits pétroliers dans la plupart des Etats membres de l'UEMOA.

Au total, le taux de croissance du PIB de l'Union est estimé à 3,6 % en 2006, contre 4,3 % en 2005.

Les pressions inflationnistes se sont relativement atténuées depuis le début de l'année, à la faveur de la baisse des prix des céréales sur la plupart des marchés des Etats membres de l'UEMOA. Sur l'ensemble de

*Au sein de l'UEMOA, bien qu'une lenteur ait été enregistrée dans le processus de normalisation en Côte d'Ivoire, la conjoncture économique laisse apparaître une orientation favorable des activités, en 2006, notamment dans les secteurs primaire et secondaire.*

l'année 2006, le taux d'inflation annuel moyen est attendu à 2,3 %, soit à un niveau conforme à la norme communautaire.

L'Union a poursuivi la mise en œuvre de son processus d'intégration dans cet environnement.

Lors de sa dixième session ordinaire, tenue à Niamey, le 27 mars 2006, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a noté, avec intérêt, les avancées enregistrées par ce processus. Elle a exprimé le souci d'en accélérer l'évolution et invité les Organes et Institutions spécialisées autonomes de l'Union à adopter des mesures diligentes à cet effet.

Destiné à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, le présent rapport rend compte des principales actions menées, en ce sens, par la Commission et les autres Organes de l'Union, au cours de l'année 2006.





*2. MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME D'ACTION*

## 2.1 Au titre de l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire des finances publiques

### 2.1.1 Harmonisation des règles de gestion des finances publiques

Le Conseil des Ministres a adopté, en 1997 et 1998, cinq Directives portant harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques dans les Etats membres, dont l'objectif était de doter les Etats membres de l'Union d'instruments modernes, à même d'assurer une gestion rigoureuse et transparente de leurs finances et, par la même occasion, de faciliter l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires nationales.

En 2006, l'état des lieux sur la transposition de ces directives dans l'ordre interne des Etats membres, fait apparaître les données ci-après :

- Directive relative aux lois de finances :  
4 Etats sur 8 ;
- Directive relative au Règlement général sur la comptabilité publique : 6 Etats sur 8 ;
- Directive relative à la Nomenclature budgétaire :  
6 Etats sur 8 ;
- Directive relative au Plan comptable de l'Etat : 6  
Etats sur 8 ;
- Directive relative au Tableau des opérations  
financières de l'Etat : 2 Etats sur 8.

Ces indications révèlent que, dans leur majorité, les Etats se sont inscrits dans la dynamique de l'application effective des réformes induites par les Directives. La Commission a, toutefois, relevé des difficultés techniques liées au contenu intrinsèque de ces textes communautaires, ainsi que des changements dans les cadres institutionnel et conceptuel qui ont servi de base à leur élaboration.

Pour tenir compte de ces évolutions, la Commission a convenu avec les Etats membres de l'Union de procéder à la relecture des cinq Directives communautaires. Dans ce cadre, la

Commission a élaboré au cours de l'année 2006, avec l'assistance technique du FMI et du Centre Régional de cette Institution pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC de l'OUEST), des projets de textes modifiant les Directives portant Nomenclature budgétaire et Tableau des opérations financières de l'Etat.

### 2.1.2 Code de transparence dans la gestion des finances publiques

En vue de consolider les acquis des Etats membres, en matière d'assainissement budgétaire et de bonne gestion des ressources publiques, l'Union s'est dotée en juin 2000, d'un Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Diverses actions prévues par ce Code devaient être réalisées par les Etats membres de l'Union, au plus tard le 31 décembre 2002. Elles concernent :

- la création de Cours des Comptes autonomes ;
- l'élaboration de lois de règlement ;
- la reddition de comptes de gestion et leur transmission à la juridiction financière ;
- l'adoption d'une loi sur le financement des partis politiques ;
- l'adoption d'une loi sur la répression de l'enrichissement illicite et la transmission à la Cour des Comptes des Etats des déclarations de biens fournies au début et à la fin de fonctions impliquant des responsabilités financières et/ou politiques.

Des efforts sont encore à fournir par les Etats membres, en vue de la mise en œuvre de ces actions : à titre d'illustration, seuls trois des huit Etats ont créé et installé des Cours des Comptes autonomes, deux autres Etats les ont créées mais ne les ont pas encore installées.

*La Commission a élaboré au cours de l'année 2006, avec l'assistance technique du FMI et du Centre Régional de cette Institution pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC de l'OUEST), des projets de textes modifiant les Directives portant Nomenclature budgétaire et Tableau des opérations financières de l'Etat.*

### 2.1.3 Réforme des marchés publics

Conformément à la Déclaration adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, lors de sa session du 8 décembre 1999 et aux orientations du "Code de transparence dans la gestion des finances publiques", la Commission a entrepris la réforme des marchés publics dans les Etats membres. A cet effet, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté, en décembre 2005, deux Directives constituant le cadre juridique de base pour l'harmonisation et la modernisation des systèmes nationaux des marchés publics au sein de l'Union.

Ces Directives ont institué des règles et procédures transparentes, favorisant la concurrence et l'efficacité dans la passation des marchés publics et consacrant la séparation des fonctions d'exécution de la passation, de celles de régulation et de définition des politiques en la matière. Les Etats membres ont jusqu'au 31 décembre 2007 pour transposer les deux Directives dans leur droit interne.

L'état des lieux effectué du 03 au 26 septembre 2006, au sein de l'Union, a permis de constater que certains Etats ont déjà engagé des mesures pour adapter leur réglementation sur les marchés publics aux normes définies par les Directives communautaires.

Durant l'année 2006, la Commission s'est également investie, dans la recherche des financements nécessaires à la mise en œuvre de la deuxième phase de la réforme, qui consiste principalement à la mise en application de la réglementation adoptée au cours de la première phase.

#### 2.1.4 Harmonisation des législations comptables : le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)

L'adoption du référentiel comptable communautaire SYSCOA en 1996, participait de la volonté du Conseil des Ministres de sécuriser les relations d'affaires dans l'espace UEMOA, en vue d'accroître les investissements et la

compétitivité économique des Etats membres.

L'ensemble des Etats de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau, applique actuellement le SYSCOA.

La mise en œuvre du référentiel devrait se faire, avec des structures nationales de suivi, à savoir l'Ordre National des Experts-Comptables et des Comptables agréés et le Conseil National de la Comptabilité. Or, dix ans après, ces structures n'ont toujours pas été mises en place dans tous les Etats membres. Ainsi, seuls six Etats ont créé l'Ordre National des Experts-Comptables et des Comptables agréés et sept le Conseil National de la Comptabilité.

Aussi, le Conseil des Ministres a-t-il adopté le 8 septembre 2006, deux (02) Règlements prorogeant le délai prévu pour la mise en place de ces structures, jusqu'au 31 décembre 2007.

### 2.2- Au titre de la surveillance multilatérale

#### 2.2.1 Rapports d'exécution de la surveillance multilatérale

La Commission a soumis au Conseil des Ministres, en mars 2006, à Abidjan, le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de décembre 2005.

Elle a, en outre, élaboré le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale, au titre du premier semestre 2006.

Le rapport du second semestre 2005 présente une évaluation des programmes pluriannuels 2006-2008 du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Au regard des éléments d'appréciation fournis, le Conseil a adopté les différents rapports, à l'exception de celui du Burkina Faso, Etat auquel il a demandé de produire un programme réaménagé.

Quant au rapport du premier semestre de l'année 2006, il présente la situation économique et financière des Etats membres de l'Union et

l'état de la convergence en 2005. Il fournit, en outre, des indications sur les prévisions relatives à l'année 2006, à la lumière de l'évolution de la conjoncture et propose aux Etats membres de l'Union, des orientations de politique économique pour l'année 2007. Celles-ci portent essentiellement sur :

- le renforcement de l'assainissement des finances publiques ;
- l'atténuation de la vulnérabilité des économies nationales face à la montée des prix des produits pétroliers ;
- l'amélioration du climat de l'investissement dans les Etats membres.

En outre, le rapport comporte l'évaluation du programme pluriannuel de la Guinée-Bissau au titre de la période 2006-2008. Le Conseil des Ministres a, lors de sa session du 29 juin 2006, adopté ce rapport, ainsi que des orientations de politique économique pour l'année 2007.

Le rapport ainsi adopté, est assorti d'une analyse de l'état de convergence à la fin du mois de décembre 2005, horizon de convergence retenu par l'Acte Additionnel 03/2003 du 29 janvier 2003.

Au terme de cette échéance, il apparaît que les Etats membres ont enregistré des progrès au plan macroéconomique. Toutefois, ces performances se sont révélées insuffisantes pour assurer la convergence. Les résultats sont, par endroits, en deçà de ceux de 2002 et non conformes aux sentiers de convergence des économies arrêtés dans le cadre des différents programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité adoptés par le Conseil des Ministres.

En 2005, un seul pays, le Sénégal, a respecté l'ensemble des critères de premier rang. Cette situation s'explique par le relâchement des efforts dans la gestion des finances publiques, amplifié par la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques

sectorielles, la réapparition des déficits au niveau des filières et la précarité du contexte sociopolitique qui a prévalu dans certains Etats membres. Ces facteurs, joints à la reprise de l'inflation, consécutive à la flambée des prix des produits pétroliers, ont sérieusement entravé le processus d'assainissement du cadre macroéconomique. Ils ont été, de surcroît, aggravés par des difficultés apparues dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte et qui relèvent de la bonne gouvernance. Il s'agit de l'insuffisance de l'impulsion politique et de la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles.

Ce tableau a amené le Conseil à inviter les Etats membres à adopter des mesures rigoureuses visant la consolidation du cadre macroéconomique. Ainsi, des dispositions devraient être prises, en vue de :

- promouvoir l'intégration économique pour que l'espace régional devienne une réalité, à travers la mise en œuvre effective de toutes les réformes structurelles et des politiques sectorielles et serve de socle solide à la reprise d'une croissance durable ;
- renforcer l'élan de solidarité, en accompagnant les autorités nationales dans la résolution de la crise ivoirienne, dont la persistance engendre de graves conséquences pour l'Union ;
- poursuivre les efforts pour obtenir et /ou maintenir des relations harmonieuses avec les Institutions financières internationales ;
- mettre en application les pratiques de bonne gouvernance, notamment le Code de transparence dans la gestion des finances publiques ;
- donner l'impulsion politique nécessaire, afin que les décideurs nationaux de la politique économique s'approprient le mécanisme de la surveillance multilatérale.

Enfin, le programme pluriannuel réaménagé du Burkina Faso a été évalué par la Commission qui

a recommandé son adoption. Le Conseil des Ministres a, lors de sa session du 8 septembre 2006, jugé ce programme conforme aux objectifs du Pacte et décidé son adoption.

Le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de décembre 2006 est en cours d'élaboration. Outre l'analyse de la situation macroéconomique des économies nationales, il sera consacré à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, au titre de la période 2007-2009.

### **2.2.2 Suivi des économies nationales et assistance aux Etats membres dans le cadre des négociations avec le FMI et la Banque Mondiale**

Diverses missions effectuées par la Commission, au cours du deuxième trimestre de l'année 2006, lui ont permis d'évaluer la situation économique et financière des Etats membres de l'Union et de leur apporter son assistance, dans le cadre des négociations et revues des programmes économiques et financiers conclus avec les Institutions de Bretton Woods.

La Commission a, en outre, rencontré les équipes-pays du FMI, en vue d'échanges de vues sur la situation économique et financière des Etats membres de l'UEMOA, en marge des réunions des Institutions de Bretton Woods, qui ont eu lieu à Washington, en avril 2006 et à Singapour, en septembre 2006.

### **2.2.3 Renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale**

#### **2.2.3.1 Amélioration du cadre juridique de la surveillance multilatérale**

L'Acte additionnel n° 04/99 du 8 décembre 1999, portant adoption du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, tel que modifié par l'Acte additionnel n° 03/2003 du 29 janvier 2003, avait fixé la date de l'accès à la phase de stabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2006, à condition que tous les huit Etats membres respectent les quatre critères de premier rang au 31 décembre 2005. Cette

disposition présentait l'inconvénient de retarder les Etats membres ayant respecté les quatre critères de premier rang qui étaient astreints d'attendre les Etats les moins performants. Il était à craindre, dans ces conditions, que les Etats les plus performants ne relâchent leurs efforts. En fait, le respect des critères à l'horizon de convergence devait être suffisant pour la qualification. Par ailleurs, étant donné la volatilité des performances de certains Etats, le respect des critères à l'horizon ne devrait entrer en ligne de compte que lorsqu'il s'inscrit dans la durée.

Aussi, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a-t-elle, par un Acte additionnel, en date du 27 mars 2006, apporté des aménagements au Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

Cet Acte additionnel fixe la date limite de convergence au 31 décembre 2008.

Il modifie, en outre, le Pacte en introduisant, notamment, les notions de durabilité des performances et de masse critique des Etats membres, dans les conditions d'accès en phase de stabilité.

Un projet de texte relatif à la définition de la notion de masse critique est en cours d'élaboration.

#### **2.2.3.2 Préparation d'un plan d'actions pour le renforcement du dispositif institutionnel de la surveillance multilatérale**

A la suite d'une étude réalisée par un Cabinet indépendant, sur le dispositif institutionnel de la surveillance multilatérale, la Commission a élaboré un plan d'actions triennal pour le renforcement de ce mécanisme.

Ce Plan, qui met l'action sur l'équipement des Comités Nationaux de Politique Economique et le renforcement des capacités du personnel des Etats membres et de la Commission, impliqué dans la surveillance multilatérale, a été approuvé par le Conseil des Ministres, en

*Diverses missions effectuées par la Commission, au cours du deuxième trimestre de l'année 2006, lui ont permis d'évaluer la situation économique et financière des Etats membres de l'Union et de leur apporter son assistance, dans le cadre des négociations et revues des programmes économiques et financiers conclus avec les Institutions de Bretton Woods.*

mars 2006. Il a fait l'objet d'une programmation qui s'étale sur la période 2007-2011.

#### 2.2.3.3 Note sur la convergence des économies de l'Union à l'horizon 2008

La Commission a élaboré une note intitulée «*Propositions pour la convergence des économies de l'Union à l'horizon 2008*», assortie d'un chronogramme pour la mise en œuvre d'actions portant sur la convergence, les travaux statistiques et l'harmonisation des finances publiques et des législations comptables des Etats membres de l'Union.

### 2.3- Au titre des études et des statistiques économiques

#### 2.3.1 Actualisation des bases de données

La Commission a procédé à la mise en cohérence et à l'actualisation des bases de données statistiques fournies par les Comités Nationaux de Politique Economique des Etats membres de l'Union. Elle a, ensuite, établi des statistiques régionales sur les prix et les agrégats macroéconomiques.

La Commission a organisé avec les Comités Nationaux de Politique Economique, une réunion qui a offert l'opportunité d'échanges de vues sur les travaux relatifs aux indicateurs complémentaires, en particulier les soldes budgétaires corrigés des dons budgétaires et l'inflation sous-jacente.

Ces échanges ont permis à la Commission de poursuivre des réflexions qui ont abouti à l'adoption par le Conseil des Ministres, lors de sa session du 29 juin 2006, de la méthodologie de correction de l'impact des appuis budgétaires sur le solde budgétaire de base et de l'inflation sous-jacente.

Par ailleurs, un séminaire régional sur les politiques économiques, en zone UEMOA, a été

organisé à Ouagadougou, du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

#### 2.3.2 Modélisation et prévisions macroéconomiques

Les travaux réalisés dans ce domaine, au cours de l'année 2006, ont porté, notamment, sur la mise à jour des modèles existants, la formation interne en matière de modélisation et d'analyse macroéconomiques, les prévisions et simulations sur les économies des Etats membres et la poursuite d'études sur des thèmes spécifiques. Par ailleurs, des actions relatives à la consolidation et à l'actualisation de la base de données pour la modélisation macroéconomique ont été menées.

#### 2.3.3 Productions statistiques

##### 2.3.3.1 Note mensuelle sur l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)

Cette note a fait l'objet d'une publication régulière au cours de l'année 2006.

##### 2.3.3.2 Elaboration de l'indice harmonisé de la production industrielle (IHPI)

La Commission a effectué une mission de suivi auprès des Instituts Nationaux de Statistiques en juillet/août 2006. Cette mission a permis l'installation d'une version améliorée du logiciel de traitement des statistiques industrielles. Les Instituts Nationaux de Statistiques avaient des difficultés avec la version initiale de cet outil.

##### 2.3.3.3 Note de conjoncture

La production des notes mensuelles de suivi du cours des matières premières est régulière depuis janvier 2006. D'autres travaux d'analyses conjoncturelles et documentaires ont été aussi réalisés, notamment sur l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les économies des pays de l'UEMOA.

*La Commission a effectué une mission de suivi auprès des Instituts Nationaux de Statistiques en juillet/août 2006. Cette mission a permis l'installation d'une version améliorée du logiciel de traitement des statistiques industrielles. Les Instituts Nationaux de Statistiques avaient des difficultés avec la version initiale de cet outil.*

### 2.3.3.4 Annuaire statistique de l'UEMOA

La plupart des données pour l'élaboration de l'annuaire 2002/2005 ont été rassemblées au cours du premier semestre 2006. La publication du document devrait intervenir, à brève échéance.

## 2.4.- Au titre de la réalisation du marché commun

### 2.4.1 Union douanière

#### 2.4.1.1 Régime préférentiel interne

L'année 2006 a été une année d'application effective des nouvelles normes applicables à la gestion des instruments du schéma de libéralisation des échanges intracommunautaires. En effet, dans ce domaine, sont entrés en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

- le transfert de la gestion des règles d'origine aux Etats membres : avec la fin de la période transitoire, le 31 décembre 2005, les Etats membres assument désormais la compétence exclusive de la reconnaissance de l'origine communautaire aux marchandises produites dans l'Union, la Commission ne devant exercer qu'une mission de suivi et de contrôle dans ce domaine ;

- la fin des compensations de moins-values de recettes douanières qui représentaient une part importante des ressources financières des Etats membres. En effet, les déclarations en douane enregistrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne font plus l'objet de compensations financières. La Commission a reçu le 31 mars 2006, les derniers lots de déclaration aux fins de compensation.

La Commission a, au regard de ce qui précède, organisé sur la période de l'après-compensation, une importante étude, qui a fait l'objet d'un atelier de validation, du 13 au 15 février 2006 et dont la principale recommandation tend à la création d'un fonds de développement, prenant en compte l'incidence de l'unification des marchés, sur les économies nationales.

La Commission a engagé des réflexions sur cette recommandation.

Elle a relevé, dans le cadre de la circulation des marchandises, la persistance d'entraves non-tarifaires qui consistent notamment :

- en des obstacles techniques et administratifs imposés aux produits communautaires, telles que les formalités d'inspection avant embarquement, l'imposition de quantités minimales à importer, la subordination de l'importation de produits originaires à l'achat de produits nationaux ;
- en des écueils physiques, tels que les escortes, les prélèvements indus et la multiplicité des barrages sur les corridors de l'Union.

#### 2.4.1.2 Tarif Extérieur Commun (TEC)

Des évolutions sensibles ont été enregistrées dans l'application conforme des décisions communautaires relatives au TEC.

A l'issue de la réunion du Comité de Gestion du TEC, qui s'est tenue à Ouagadougou du 07 au 11 août 2006, la Commission a retenu de soumettre au Conseil des Ministres, deux projets de Règlement portant respectivement adoption de la version 2007 du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises et modification de la nomenclature tarifaire et statistique de l'UEMOA.

#### 2.4.1.3 Mesures d'accompagnement de l'Union douanière

##### ■ *Harmonisation des instruments douaniers*

La Commission a entrepris, dans ce cadre, des travaux, dont la finalité est de parvenir, d'une part, à l'unification des documents douaniers, d'autre part, à la codification des régimes douaniers et statistiques. A ce titre, la seule distorsion relevée concerne l'application, par la République de Côte d'Ivoire, de régimes douaniers

*A l'issue de la réunion du Comité de Gestion du TEC, qui s'est tenue à Ouagadougou du 07 au 11 août 2006, la Commission a retenu de soumettre au Conseil des Ministres, deux projets de Règlement portant respectivement adoption de la version 2007 du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises et modification de la nomenclature tarifaire et statistique de l'UEMOA.*

*La Commission a poursuivi, au cours de l'année 2006, sa collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, dans la conduite des négociations sur l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne.*

non-conformes, malgré les divers rappels de la Commission et son offre d'assistance technique.

Une note de synthèse sur le dossier, a été transmise au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances de cet Etat.

■ *Atelier de validation des études menées*

Au cours de l'année 2006, la Commission a organisé des ateliers de validation des études ci-après :

- l'étude sur le renforcement des capacités des administrations douanières et la lutte contre la fraude douanière, avec comme principal résultat la définition d'un plan de lutte contre la fraude ;
- l'étude sur la lutte contre la contrefaçon, dont les conclusions ont servi de support à la définition d'un plan de lutte contre ladite infraction ;
- l'étude sur les mesures de sauvegarde, qui a permis de tracer les principes directeurs des nouvelles mesures de défense commerciale.

#### **2.4.2 Politique commerciale commune**

##### **2.4.2.1 Négociations d'Accords commerciaux**

■ *Négociations relatives à l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne*

La Commission a poursuivi, au cours de l'année 2006, sa collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, dans la conduite des négociations sur l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne.

Ce chantier a donné lieu à l'organisation de diverses rencontres de concertation, au nombre desquelles figurent :

- les réunions des groupes techniques et

du groupe de contact, dans le cadre des négociations de l'APE, tenues du 09 au 11 mars 2006, à Ouagadougou, au siège de la Commission ;

- la réunion du groupe de contact (Secrétariat des négociations, composé de représentants du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, de la Commission de l'UEMOA et de la Commission Européenne) des négociations de l'APE, tenue à Bruxelles, du 02 au 05 mai 2006 ;
- les réunions techniques d'Experts de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, tenues du 27 au 31 mars 2006, à Cotonou, dans le cadre des préparatifs de la réunion du Comité Ministériel de suivi de l'APE ;
- les réunions d'Experts et du Comité Ministériel de suivi des négociations de l'APE, tenues à Abuja, au Nigéria, du 06 au 10 avril 2006, et à Niamey, du 03 au 06 octobre 2006 ;
- le séminaire sur le cadre régional d'harmonisation des politiques de concurrence et d'investissement, tenu à Accra, en septembre 2006, suivi d'un atelier régional sur les deux thèmes, en octobre 2006, à Niamey ;
- les réunions d'Experts et du Comité Ministériel de suivi des négociations de l'APE, tenues à Abuja, du 28 au 30 novembre 2006 et consacrées à l'examen du projet de rapport sur la revue à mi-parcours des négociations réalisées conformément à l'article 37.4 de l'Accord de Cotonou.

Les résultats obtenus, à l'issue de ces différentes rencontres, ont permis de renforcer les capacités en termes de négociation, de parvenir à un document consolidé et à un rapport de synthèse sur les thèmes relatifs aux droits de la propriété intellectuelle et aux services et d'élaborer un projet de rapport sur les secteurs

de production et le cadre de référence qui abordent, notamment, la question de la compétitivité et de la mise à niveau de l'appareil productif de la région Afrique de l'Ouest.

■ *Négociations d'Accords commerciaux bilatéraux*

Les activités menées, sous cet angle, se sont inscrites dans le cadre de la poursuite des négociations d'Accords commerciaux et d'investissement, engagées avec des pays tiers, tels que le Royaume du Maroc et la République Algérienne Démocratique et Populaire.

La Commission a ainsi accueilli à son siège à Ouagadougou, les 17 et 18 juillet 2006, une délégation de cinq membres du Royaume de Maroc, venue participer à la septième réunion conjointe de négociations de l'Accord commercial et d'investissement entre l'UEMOA et cet Etat.

Au terme des travaux, les deux Parties ont convenu de :

- reformuler certaines clauses du projet d'Accord en cours de négociation, en vue de préciser la responsabilité du Maroc et de chacun des Etats membres de l'UEMOA, en matière de garantie et de protection des investissements ;
- considérer un traitement asymétrique des préférences tarifaires qu'elles ont retenu de s'octroyer ;
- prévoir l'application d'un taux de valeur ajoutée de 40% pour l'octroi de l'origine aux produits transformés.

Le traitement asymétrique des préférences tarifaires devrait permettre :

- l'accès en franchise de droits de douane et taxes d'effet équivalent pour les produits industriels originaires de l'UEMOA, dès l'entrée en vigueur de l'Accord ;
- la réduction de 50% des droits de douane

et taxes d'effet équivalent pour les produits industriels originaires du Maroc, dès l'entrée en vigueur de l'Accord ;

- la réduction de 50% des droits de douane et taxes d'effet équivalent pour les produits agricoles originaires de l'UEMOA, y compris ceux de la pêche, dès l'entrée en vigueur de l'Accord ;
- la réduction de 40% des droits de douane et taxes d'effet équivalent pour les produits agricoles originaires du Maroc, y compris ceux de la pêche, dès l'entrée en vigueur de l'Accord.

Ces diverses propositions d'amendement vont dans le sens des préoccupations formulées par les Etats membres de l'Union.

S'agissant des négociations avec la République Algérienne Démocratique et Populaire, une délégation de la Commission de l'UEMOA, conduite par son Président, a effectué une visite de travail à Alger, du 31 mai au 02 juin 2006.

Cette visite avait pour objectif le lancement de discussions exploratoires, en vue de la conclusion d'un Accord commercial et d'investissement entre l'Algérie et l'UEMOA.

A cet effet, une réunion entre les Experts des deux Parties s'est tenue à Alger, le 02 juin 2006.

La Commission a exprimé, à cette occasion, son intérêt pour la prise en compte, dans le futur Accord, du principe du traitement spécial et différencié, lequel devrait impliquer une modulation des préférences tarifaires et des taux de valeur ajoutée dans les définitions des critères d'origine des marchandises, en fonction du niveau de développement économique des Parties en présence.

Les Parties ont, à l'issue des travaux, convenu de la transmission par la Commission à la République Algérienne, Démocratique et Populaire, d'un avant-projet d'Accord commercial et

*La Commission a ainsi accueilli à son siège à Ouagadougou, les 17 et 18 juillet 2006, une délégation de cinq membres du Royaume de Maroc, venue participer à la septième réunion conjointe de négociations de l'Accord commercial et d'investissement entre l'UEMOA et cet Etat.*

*Le dossier sur le coton a été également évoqué, à l'occasion d'entretiens entre les membres du Comité de suivi de l'agenda pour la compétitivité de la filière et des représentants de l'Agence Française de Développement, d'une part, de la BAD, d'autre part.*

d'investissement, ainsi que de propositions de listes négatives et positives de produits.

■ *Négociations commerciales multilatérales*

Les activités, dans ce domaine, ont concerné, pour l'essentiel le suivi du dossier relatif à l'initiative sectorielle en faveur du coton, soumis à l'OMC par trois Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso et Mali), auxquels s'est joint le Tchad.

Dans ce cadre, la Commission a participé à un séminaire international sur le développement de la filière coton en Afrique, organisé par le Burkina Faso, avec l'appui de la Banque Mondiale, à Ouagadougou, les 19 et 20 juin 2006.

Le séminaire a préconisé une approche du dossier sur le coton, prenant, notamment, en compte :

- le traitement des questions du commerce international auxquelles le secteur cotonnier est confronté ;
- la diversification des productions des Etats membres de l'Union ;
- la réforme du rôle de l'Etat dans l'organisation de la commercialisation et de la transformation ;
- l'utilisation intégrée des instruments de gestion des risques.

Le dossier sur le coton a été également évoqué, à l'occasion d'entretiens entre les membres du Comité de suivi de l'agenda pour la compétitivité de la filière et des représentants de l'Agence Française de Développement, d'une part, de la BAD, d'autre part.

La Commission a saisi l'opportunité de la nouvelle initiative en faveur de l'aide au commerce, décidée au terme de la sixième session de la Conférence Ministérielle de l'OMC à Hong Kong, pour élaborer un projet de programme cohérent d'appui au commerce des

Etats membres de l'UEMOA.

La coopération entre l'Union et l'OMC, en outre, s'est matérialisée par :

- la mise en place par cette Organisation, au siège de la Commission, d'un Centre de Référence régional opérationnel qui permet d'accéder à une base de données intégrée et à divers documents en ligne et qui est devenu opérationnel, depuis le mois de janvier 2006 ;
- la création d'un portail du Centre de Référence régional de l'OMC, au siège de la Commission de l'UEMOA, qui est fonctionnel depuis le 17 octobre 2006.

Par ailleurs, la Commission a été représentée à la 4<sup>ème</sup> session de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union Africaine, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya), du 12 au 16 avril 2006. Au terme de leurs travaux, les Ministres ont adopté la Déclaration ministérielle de Nairobi sur le programme de travail de Doha, ainsi qu'une Déclaration sur les négociations des APE avec l'Union Européenne.

Ils ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre des éléments fondamentaux de la dimension développement, du programme de travail de Doha.

Les Ministres ont également invité les membres de l'OMC à honorer les engagements de Doha, en plaçant les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur des discussions, afin d'aboutir à un système commercial plus viable, équitable et durable, susceptible de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

■ *Réunions des Ministres chargés du Commerce des Etats membres de l'UEMOA*

Deux réunions de concertation des Ministres chargés du Commerce des Etats membres de l'UEMOA ont été organisées par la Commission, au cours de l'année 2006.

La première s'est tenue à Ouagadougou, au siège de la Commission, le 23 février 2006. Cette rencontre a été précédée d'une réunion préparatoire des Experts du secteur.

La réunion a permis aux Ministres d'avoir des échanges de vues sur des sujets aussi divers et importants que les perspectives de négociations d'Accords commerciaux et d'investissement avec les pays tiers, les négociations au sein de l'OMC, notamment le dossier de l'initiative sectorielle en faveur du coton, le statut de l'UEMOA à l'OMC, les discussions en cours avec l'Union Européenne, dans le cadre de l'APE.

Au terme de leurs travaux, les Ministres ont adopté une Déclaration qui met l'accent sur les préoccupations des Etats membres de l'UEMOA, en ce qui concerne les principales questions en discussion à l'OMC, dans la perspective de la finalisation des négociations à la fin de l'année 2006. Les Ministres se sont également engagés à faire éliminer les entraves aux échanges au sein de l'Union.

La deuxième réunion de concertation a eu lieu à Dakar, le 16 novembre 2006.

Elle s'est penchée sur trois études réalisées par la Commission avec l'appui technique et financier du JEICP (Association de Juristes et Economistes Internationaux contre la Pauvreté), sur l'élaboration des listes communes de concessions tarifaires, les positions de négociation des Etats membres de l'Union sur le commerce des services et sur la facilitation des échanges.

L'étude sur les concessions tarifaires porte aussi sur les produits spéciaux qui font l'objet des négociations dans le cadre du comité de l'agriculture de l'OMC.

Les conclusions préliminaires de ces études ont été examinées par la réunion ministérielle qui a fait des recommandations en vue de leur finalisation par les consultants.

La rencontre a également permis de discuter de l'évolution de l'initiative sectorielle en faveur du

coton et des négociations de l'APE, d'examiner la suite à donner aux projets d'Accords commerciaux et d'investissement en négociation avec les pays tiers, après la visite de travail d'une délégation marocaine auprès de la Commission et de faire le point sur les mesures prises, en vue de lever les obstacles aux échanges de marchandises originaires de l'Union.

#### 2.4.2.2 Statistiques du commerce extérieur et mise en place du dispositif de surveillance commerciale

##### ■ *Collecte et traitement des statistiques*

La Commission a organisé, du 13 février au 03 mars 2006, une mission circulaire de collecte de données des statistiques du commerce extérieur auprès des Etats membres.

Le traitement des données collectées a permis d'élaborer une note sur l'évolution du commerce intracommunautaire qui a été soumise à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, à l'occasion de sa session du 27 mars 2006. Cette note rappelle les principes de bases du commerce intracommunautaire au sein de l'UEMOA et fait le point sur les principaux résultats obtenus dans le cadre de l'Union douanière, ainsi que sur les obstacles à lever en vue de faciliter l'accroissement substantiel des échanges.

##### ■ *Dispositif de surveillance commerciale*

En réponse à la requête d'assistance adressée par la Commission au Programme Tradecom Facility, dans le cadre du dispositif de surveillance commerciale, une mission s'est rendue à Ouagadougou, du 15 au 16 juin 2006, en vue d'instruire le dossier.

Les discussions ont permis à la Commission et au Programme Tradecom Facility de convenir du principe d'une première phase d'assistance pour l'évaluation des besoins, préalable à la mise en place du dispositif de surveillance

*Les Ministres ont également invité les membres de l'OMC à honorer les engagements de Doha, en plaçant les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur des discussions, afin d'aboutir à un système commercial plus viable, équitable et durable, susceptible de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.*

commerciale et du lancement d'une étude sur la définition d'une méthodologie de collecte des flux d'échanges informels.

La Commission a élaboré les termes de référence de la mission d'évaluation des besoins et de l'étude méthodologique sur les flux d'échanges informels ainsi que le formulaire de demande d'assistance. Ces différents documents ont été soumis au " Programme Tradecom Facility " qui les a validés. Le démarrage des activités relatives à ce volet de financement est incessamment attendu.

■ *Simulation sur l'impact des Accords commerciaux*

La Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'UEMOA ont retenu d'éditer un ouvrage sur les études et analyses relatives à la politique commerciale de l'UEMOA. A cet effet, une délégation de la Commission a effectué une mission d'étude auprès de la Division du Commerce et de l'Intégration Régionale de la CEA, à Addis-Abeba (Ethiopie), du 17 au 21 avril 2006. Cette mission a, non seulement, permis d'arrêter des modalités pratiques pour la finalisation et l'édition de l'ouvrage, mais aussi offert l'occasion d'échanges de vues entre la délégation de la Commission et les représentants de la CEA, sur la gestion et l'analyse de l'information commerciale et économique.

Il est à noter que la CEA avait réalisé pour le compte de la Commission, des simulations d'impact dans le cadre des négociations en cours avec le Maroc, la Tunisie et l'Egypte. Les résultats de ces simulations ont été présentés, lors de la réunion des Ministres du Commerce des Etats membres qui s'est tenue à Ouagadougou, du 20 au 24 février 2006.

La Commission a, de son côté, réalisé une simulation d'impact dans le cadre du projet d'Accord commercial avec le Maroc. Le modèle élaboré par la Commission s'inspire de celui mis au point par l'Université de Hambourg, dans le cadre de l'étude d'impact des Accords de

Partenariat Economique entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne.

2.4.2.3 Politique communautaire de la concurrence

La Commission a, en cette matière, axé ses actions autour du projet de renforcement des capacités, d'une durée de deux ans, qui constitue l'un des volets de l'axe stratégique n°1 du Programme Economique Régional (PER), intitulé "Bonne gouvernance et approfondissement de l'intégration économique".

La Commission a organisé à Dakar, du 8 au 10 mars 2006, une réunion du Comité de pilotage du projet. Cette rencontre a abouti à la définition d'un chronogramme d'activités, dont la réalisation s'est traduite, au cours de l'année 2006, par l'organisation de quatre séminaires nationaux de formation et de quatre séminaires régionaux de sensibilisation.

Ces séminaires ont permis d'assurer la formation de plus d'une centaine de cadres issus des administrations publiques chargées de veiller à l'application des règles de concurrence et des structures de régulation des marchés, qu'elles soient générales ou sectorielles.

2.4.3 **Programme d'harmonisation de la fiscalité**

La mise en œuvre du programme d'harmonisation des fiscalités indirectes intérieures au sein de l'UEMOA s'est poursuivie avec le suivi de l'application, par les Etats membres, des Directives communautaires. Il s'agit, notamment, de celles portant harmonisation de la taxation des produits pétroliers et relatives au régime harmonisé de l'acompte sur impôts assis sur les bénéfices (fiscalité des petites et moyennes entreprises).

La Commission a, en outre, élaboré au cours de l'année 2006, un programme d'actions en vue de l'harmonisation de la fiscalité des valeurs mobilières au sein de l'Union, qu'elle a transmis à la BOAD et un programme de transition fiscale au sein de l'UEMOA, qu'elle a soumis au Conseil des Ministres, qui l'a adopté au cours de sa

*La Commission a, en outre, élaboré au cours de l'année 2006, un programme d'actions en vue de l'harmonisation de la fiscalité des valeurs mobilières au sein de l'Union, qu'elle a transmis à la BOAD et un programme de transition fiscale au sein de l'UEMOA, qu'elle a soumis au Conseil des Ministres, qui l'a adopté au cours de sa session du 23 mars 2006.*

session du 23 mars 2006.

La Commission a, par ailleurs, effectué, du 15 au 16 mai 2006, une visite de travail au siège de la Commission Européenne, en vue, notamment, d'un échange d'expériences sur l'harmonisation des fiscalités et plus particulièrement de la fiscalité directe.

Elle a, enfin, élaboré un projet de programme d'harmonisation de la fiscalité directe au sein de l'UEMOA, qui a été adopté par le Conseil des Ministres.

#### **2.4.4 Liberté de circulation des personnes et droit d'établissement**

La Commission poursuit, dans le cadre de ce chantier, la mise en œuvre de la démarche progressive retenue par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, au cours de sa session du 30 mars 2005.

Cette démarche, dont l'objectif est d'aboutir à la mise en place d'un Code des libertés et du droit d'établissement, au sein de l'UEMOA, s'articule autour de quatre principaux axes :

- Le droit d'établissement, dans son volet relatif au libre exercice des professions libérales, notamment de celles d'Avocat, de Notaire, d'Huissier, de Commissaire-Priseur, de Médecin, d'Infirmier, de Pharmacien, d'Architecte, d'Expert-Comptable, etc. ;
- l'accès dans des conditions de traitement égal aux établissements d'enseignement supérieur de l'Union ;
- la mise en place d'un visa communautaire pour les personnes non-ressortissantes de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- la construction de postes de contrôle juxtaposés aux frontières des Etats membres de l'Union.

Dans le domaine du droit d'établissement, le Conseil des Ministres a adopté, sur proposition de la Commission, deux Règlements datés

respectivement du 02 mai 2006 et du 25 juillet 2006, sur la libre circulation et l'établissement des Experts-Comptables et des Comptables agréés, ainsi que des Avocats au sein de l'Union.

Ces Règlements accordent aux Experts-Comptables, Comptables agréés et Avocats ressortissants de l'Union, le droit d'exercer leur profession, soit de façon ponctuelle, à l'occasion de déplacements temporaires, dans l'espace UEMOA, soit de façon permanente, en s'établissant dans des conditions similaires à celles des ressortissants des Etats membres concernés.

Ils complètent les textes adoptés par l'Union, en 2005, sur la libre circulation et l'établissement des Médecins et des Architectes.

Un projet d'acte communautaire sur le libre exercice de la profession de Pharmacien se trouve actuellement en chantier, au sein de la Commission.

Les préoccupations relatives à l'accès aux Institutions publiques d'enseignement supérieur des Etats membres, dans des conditions de traitement égal pour les ressortissants de l'Union, ont donné lieu à une Directive, en date du 16 septembre 2005, du Conseil des Ministres.

La Commission s'attelle à la sensibilisation des Etats, sur la nécessité d'assurer l'effectivité de ce texte, à travers sa transposition diligente, dans leur ordre juridique interne.

Les travaux en vue de l'Institution du visa communautaire, ont débouché sur l'élaboration d'un projet d'Acte additionnel instituant une politique commune de l'UEMOA, dans le domaine de la circulation des personnes non-ressortissantes de l'Union et d'un projet de Règlement portant reconnaissance mutuelle des visas délivrés par les Etats membres de l'UEMOA.

La Commission a engagé des réflexions autour de ces projets de textes communautaires.

*Les travaux en vue de l'Institution du visa communautaire, ont débouché sur l'élaboration d'un projet d'Acte additionnel instituant une politique commune de l'UEMOA, dans le domaine de la circulation des personnes non-ressortissantes de l'Union et d'un projet de Règlement portant reconnaissance mutuelle des visas délivrés par les Etats membres de l'UEMOA.*

Elle a poursuivi, en 2006, les actions qu'elle a entreprises, dans le cadre de la construction de postes de contrôle juxtaposés, aux frontières des Etats membres de l'Union.

Ainsi, s'agissant du poste de contrôle à la frontière entre le Burkina et le Togo (Cinkansé), les travaux de bâtiment sont pratiquement achevés.

Les travaux de construction de hangars couverts des postes de contrôle entre le Burkina et le Niger (Kantchari et Makalondi) sont achevés : la réception provisoire des ouvrages est intervenue en mai 2006.

La Commission s'attelle à la finalisation des projets de construction de postes de contrôle juxtaposés aux frontières entre le Burkina et le Niger (axe Dori/Tera/Niamey), d'une part, le Bénin et le Niger (axe Gaya/Malanville), d'autre part.

Elle a également engagé des travaux sur le statut juridique des postes de contrôle juxtaposés.

## **2.5- Au titre des politiques sectorielles**

### **2.5.1 Energie**

#### **2.5.1.1 Mise en place d'un système de planification énergétique intégré**

Les activités relatives à la seconde phase du programme de mise en place d'un système de planification énergétique intégré se sont poursuivies au sein de la Commission, en 2006.

Dans le cadre de l'exécution de ce programme, un séminaire sur les systèmes d'information énergétique (SIE) nationaux a été organisé par la Commission, en mai 2006, en partenariat avec l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie. Le séminaire a permis de définir une stratégie d'harmonisation des données énergétiques et convenu de proposer l'adoption par l'Union, des conventions de l'Agence Internationale de l'Energie, en matière d'élaboration de bilans énergétiques.

Par ailleurs, la Commission a participé au projet SIE AFRIQUE, piloté par l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie, dont l'objectif est de doter les pays francophones d'un système d'information énergétique. Dans le cadre de ce projet, quatre pays de l'Union (Bénin, Niger, Sénégal et Togo) disposent d'un système d'information énergétique assez élaboré.

#### **2.5.1.2 Amélioration de l'approvisionnement en hydrocarbures**

La Commission a initié, en 2006, une étude sur l'approvisionnement en hydrocarbures des Etats membres. Elle a, en outre, effectué une visite au siège de l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (APPA), à l'effet de définir les modalités de mise en œuvre de l'Accord de coopération liant cette Institution à l'UEMOA. Des actions concrètes au nombre desquelles figure la participation de l'APPA à la validation de l'étude précitée, ont été retenues pour le court terme.

#### **2.5.1.3 Rationalisation de l'utilisation des combustibles ligneux**

Le Royaume des Pays-Bas a octroyé à l'Union une subvention de 2.468.285 Euros, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rationalisation de l'utilisation des combustibles ligneux. Cette subvention est destinée au financement du Programme Régional Biomasse Energie (PRBE).

La Commission a élaboré, sur ce chantier, un document de vision et de stratégie régionale de valorisation énergétique de la biomasse pour un développement durable, qui a été validé au cours d'un atelier régional tenu à Cotonou du 26 au 28 avril 2006.

### **2.5.2 Mines**

#### **2.5.2.1 Harmonisation des cadres réglementaires**

La Commission a élaboré, en cette matière, des projets de Règlements d'exécution du Code Minier Communautaire, relatifs aux titres miniers, à la convention-type et à la fiscalité applicable aux activités minières, qui ont été examinés au

*La Commission a initié, en 2006, une étude sur l'approvisionnement en hydrocarbures des Etats membres. Elle a, en outre, effectué une visite au siège de l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (APPA), à l'effet de définir les modalités de mise en œuvre de l'Accord de coopération liant cette Institution à l'UEMOA.*

cours d'un atelier tenu à Ouagadougou, du 16 au 19 mai 2006, par les Experts des Etats membres avec la participation de certains groupements d'opérateurs miniers de l'espace UEMOA. Le processus d'adoption de ces textes est en cours.

#### 2.5.2.2 Participation à UEMOA MIN-TEL 2006

La Commission a participé à la " Conférence et exposition sur les mines, le pétrole et les télécommunications au sein de l'UEMOA (UEMOA MIN-TEL 2006) ", qui s'est tenue à Niamey, en juin 2006. Cette Conférence a été un cadre d'échanges sur les opportunités d'investissement au Niger et dans l'Union, dans les domaines des mines, du pétrole et des télécommunications.

### 2.5.3 *Industrie*

#### 2.5.3.1 Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA

Le Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA, adopté en 2003, a été actualisé afin de prendre en compte diverses mutations environnementales apparues aux plans international et sous-régional, ainsi que des expériences en cours sur la mise à niveau des tissus industriels du Sénégal et du Mali. Le Programme actualisé a été adopté par Décision N° 12/2006/CM/UEMOA du 29 juin 2006.

Il s'est agi, en pratique :

- d'introduire des principes de flexibilité, de responsabilisation et de décentralisation du niveau régional vers le niveau national, en vue de faciliter l'ancrage et la pérennisation des programmes nationaux, au terme de la phase pilote du programme régional ;
- de permettre aux Etats membres d'intervenir dans tous les secteurs de leur choix, et non plus seulement dans celui des agro-industries, seul domaine d'activités pris en compte jusque-là dans le programme pilote régional ;

- de considérer les structures des programmes nationaux (Comités nationaux de pilotage et Bureaux nationaux de restructuration et de mise à niveau) comme des interfaces de leurs entreprises en matière d'analyse, d'agrément et de financement des demandes émanant de leurs industriels.

La Commission a élaboré le programme d'activités de la phase pilote de ce chantier. Elle a choisi l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), comme Agence d'exécution de ce programme, dont le démarrage est prévu pour le premier trimestre de l'année 2007.

#### 2.5.3.2 Mise en place des structures du Programme de Promotion de la Qualité

Le Conseil des Ministres avait adopté par Règlement, en date du 4 juillet 2005, le schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA. La Commission a finalisé et adopté, au cours du premier semestre 2006, quatre Règlements d'Exécution dudit Règlement, relatifs à l'organisation et au fonctionnement du Comité Régional de Coordination de la Qualité (CREQ) et des structures régionales de promotion de la Qualité (Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité - NORMCERQ-, Système Ouest Africain d'Accréditation -SOAC- et Secrétariat Ouest Africain de Métrologie - SOAMET-). Les Conseils de NORMCERQ et du SOAC ont été respectivement installés les 11 et 25 octobre 2006.

La Commission a, dans le même domaine, organisé, en collaboration avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et la Direction Nationale de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité du Burkina Faso (FASONORM), un séminaire de sensibilisation sur la norme ISO 22.000.

A son initiative, s'est également tenu, du

*La Commission a finalisé et adopté, au cours du premier semestre 2006, quatre Règlements d'Exécution dudit Règlement, relatifs à l'organisation et au fonctionnement du Comité Régional de Coordination de la Qualité (CREQ) et des structures régionales de promotion de la Qualité (Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité - NORMCERQ-, Système Ouest Africain d'Accréditation -SOAC- et Secrétariat Ouest Africain de Métrologie - SOAMET-).*

03 au 05 mai 2006, à Ouagadougou, un atelier à l'effet d'examiner des avant-projets de normes régionales sur les huiles alimentaires. Quinze avant-projets de normes étaient concernés par ces travaux.

#### 2.5.3.3 Programme d'actions pour la promotion et le financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans l'UEMOA

Ce Programme s'articule autour des axes stratégiques ci-après :

- la création d'un environnement incitatif pour la PME ;
- la mise en place d'un appui direct et d'une offre de financement adaptés pour la PME.

La Commission a organisé du 24 au 26 avril 2006, la première réunion du Comité de suivi du programme d'actions pour la promotion et le financement des PME dans l'UEMOA.

Le Comité a adopté, à cette occasion, son Règlement intérieur et pris connaissance de l'état d'avancement des études pour l'élaboration de chartes et la mise en œuvre d'observatoires nationaux, ainsi que d'un observatoire régional, conduites en relation avec le Réseau Africain d'appui à la Micro et Petite Entreprise et Pro€Invest. Les conclusions de ces études serviront à l'élaboration d'une charte et de l'observatoire régional des PME dans l'UEMOA.

#### 2.5.4 *Artisanat et tourisme*

La Commission a élaboré les termes de référence relatifs à l'étude sur le cadre réglementaire des activités de l'artisanat. Ce cadre a pour but de définir des concepts et de proposer un modèle de classification des activités de l'artisanat, une liste de métiers et de produits artisanaux.

La Commission a également retenu de recruter un consultant en vue de la réalisation d'une étude sur un projet de Politique Commune du Tourisme au sein de l'Union.

#### 2.5.5 *Agriculture, élevage et pêche*

##### 2.5.5.1 Amélioration de la compétitivité des grandes filières agricoles

La Commission s'est préoccupée de l'identification des filières agricoles prioritaires au plan régional et de l'élaboration de stratégies communautaires pour leur développement. L'étude qu'elle a commanditée, à cet effet, en 2005, a permis de retenir cinq filières prioritaires (riz, coton, maïs, bétail-viande, aviculture) pour lesquelles un plan d'actions a été proposé. La Commission a été saisie de la validation des conclusions de l'étude.

##### 2.5.5.2 Mise en place des cadres de concertation sur les filières agricoles

Une étude sur la définition des structures, devant assurer la promotion des filières agricoles, avait été lancée en janvier 2005. Les résultats de cette étude ont été examinés par les Etats membres lors d'un atelier régional organisé par la Commission, en février 2006. Des projets de textes communautaires sur les cadres de concertation pour les filières agricoles prioritaires, sont en cours d'élaboration, sur la base des conclusions de l'étude.

##### 2.5.5.3 Mise en place du dispositif de préparation des négociations commerciales internationales sur l'agriculture

La Commission avait initié, en 2005, une étude sur la mise en place d'une structure régionale chargée de la définition d'une position communautaire de négociation et de la constitution d'un réseau de négociateurs régionaux. Un atelier régional s'est tenu sur la question en février 2006.

Il a permis d'avoir des orientations sur les contours et le contenu du dispositif à mettre en place. Sur la base de ces orientations, des projets de textes communautaires ont été élaborés par la Commission.

#### 2.5.5.4 Comité d'harmonisation des législations sur les pêches et plan d'aménagement concerté des pêches au sein de l'UEMOA

La Commission a engagé, en son sein, des réflexions sur la mise en place d'un Comité consultatif sur l'harmonisation des politiques et législations sur les pêches et l'adoption d'un plan d'aménagement concerté des activités relatives à ce secteur, dans l'Union.

Ces réflexions s'appuient sur les résultats de diverses études initiées en 2005.

#### 2.5.5.5 Harmonisation des législations dans le domaine des médicaments vétérinaires

Une réunion des Ministres de l'Elevage s'est tenue, dans ce cadre, en mars 2006. Les Ministres ont examiné et approuvé, à cette occasion, des projets de textes communautaires sur l'harmonisation des législations dans le domaine des médicaments vétérinaires. Ces textes ont été adoptés par le Conseil des Ministres, lors de sa session de mars 2006.

#### 2.5.5.6 Mise en place d'un Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA)

Les dispositions de l'Acte additionnel portant adoption de la Politique Agricole de l'UEMOA ont prévu la mise en place d'un Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA), dont l'objectif est de financer des actions, projets, programmes et structures à caractère régional et intégrateur, allant dans le sens de la promotion de l'agriculture régionale.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union a, lors de ses assises du 27 mars 2006, créé ce Fonds, dont les modalités de fonctionnement ont, par la suite, fait l'objet d'un Règlement adopté par le Conseil des Ministres.

#### 2.5.5.7 Harmonisation de la réglementation sur les semences et les pesticides

La Commission a poursuivi le processus d'harmonisation de la réglementation sur les

semences et les pesticides dans l'espace UEMOA. Elle s'est attelée à la mise en cohérence des textes élaborés dans ce domaine par l'UEMOA et la CEDEAO avec ceux du CILSS, à l'occasion d'un atelier organisé du 24 au 29 juin 2006, à Ouagadougou. Les projets de textes ainsi élaborés ont été introduits dans le processus décisionnel de l'Union.

#### 2.5.5.8 Stratégie régionale pour les engrais

La Commission a pris part à la préparation du Sommet africain sur les engrais, lancé à l'initiative du NEPAD, dans le cadre de la mise en œuvre du programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Elle a participé aux réunions du Comité Technique préparatoire du Sommet qui se sont tenues en novembre 2005 à Johannesburg, en février 2006 à Abuja et à une réunion de validation de la stratégie régionale pour la promotion des engrais en Afrique de l'Ouest en mai 2006, également à Abuja. Ces rencontres ont permis l'adoption d'importantes résolutions pour le secteur des engrais en Afrique en général et d'une stratégie régionale pour le développement des engrais en Afrique de l'Ouest, en particulier.

#### 2.5.5.9 Gestion de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest

En vue de prévenir la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest, la Commission a, en collaboration avec la FAO, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le CILSS, organisé en janvier 2006 à Bamako, un atelier régional, regroupant les services de santé humaine, de santé animale et les services chargés de la gestion des migrations des oiseaux sauvages, ainsi que tous les acteurs concernés. Un plan régional d'urgence pour la prévention et la lutte contre la grippe aviaire a été établi avec les Etats membres et soumis aux partenaires techniques et financiers, en mars 2006.

Ce plan a été adopté par les Ministres chargés de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche des Etats membres de l'UEMOA à Ouagadougou, en mars 2006.

*Un plan régional d'urgence pour la prévention et la lutte contre la grippe aviaire a été établi avec les Etats membres et soumis aux partenaires techniques et financiers, en mars 2006. Ce plan a été adopté par les Ministres chargés de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche des Etats membres de l'UEMOA à Ouagadougou, en mars 2006.*

*La Commission a engagé avec l'accord du Gouvernement Malien, un processus d'aménagement de 5000 ha de terres irriguées, en zone Office du Niger. Sur ces terres, la Commission envisage l'installation d'exploitants privés, ressortissants des huit Etats membres.*

#### 2.5.5.10 Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire (PSRSA)

Au titre de ce Programme, la Commission a poursuivi, en collaboration avec la FAO, le processus de mise en place du cadre législatif et réglementaire d'harmonisation des mesures relatives au contrôle et à la surveillance sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments.

Dans cette optique, ont été organisés en 2006 :

- un atelier régional sur l'examen d'avant-projets de textes communautaires relatifs à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, du 16 au 18 janvier 2006, à Dakar ;
- un séminaire rédactionnel sur les projets de textes communautaires relatifs à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, du 12 au 17 mars 2006, à Kaya (Burkina Faso).

Un projet de Règlement relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments a été examiné et approuvé par la réunion des Ministres de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche tenue à Lomé, le 15 décembre 2006.

En vue de vulgariser la Politique Agricole de l'Union et les textes communautaires relatifs à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, une stratégie d'information de l'UEMOA a été initiée à travers l'organisation à Ouagadougou, du 24 au 27 avril 2006, d'un atelier pédagogique regroupant des Experts en communication des Etats membres.

La Commission a, en outre, engagé le processus d'élaboration d'un programme régional de renforcement structurel de la sécurité alimentaire axé sur le développement des filières agricoles prioritaires pour lesquelles chaque Etat membre possède des avantages comparatifs. Ce programme comporte un volet relatif à la mise en place d'un dispositif régional de stocks décentralisés de sécurité alimentaire.

#### 2.5.5.11 Mise en valeur des terres irriguées de l'Office du Niger au Mali dans le cadre de l'UEMOA

En vue d'accroître la production vivrière, notamment rizicole, au sein de l'Union, la Commission a engagé avec l'accord du Gouvernement Malien, un processus d'aménagement de 5000 ha de terres irriguées, en zone Office du Niger. Sur ces terres, la Commission envisage l'installation d'exploitants privés, ressortissants des huit Etats membres. Ce projet est en cours de formulation avec le concours technique et financier de la FAO.

### 2.5.6 *Environnement*

#### 2.5.6.1 Actions liées à la gestion de l'environnement

##### ■ *Programme régional sur la biosécurité*

L'Union a bénéficié en 2006, d'une subvention d'un montant de 700.000 dollars US, en vue de la préparation du Programme régional sur la biosécurité, dans les Etats membres.

##### ■ *Politique forestière en Guinée-Bissau*

La Commission appuie la Guinée-Bissau pour la formulation de sa politique forestière. Des termes de référence ont été rédigés et un consultant recruté pour la réalisation d'une étude portant définition de cette politique.

Le rapport préliminaire du consultant a été validé par les acteurs concernés du pays, avec la participation de la Commission.

#### 2.5.6.2 Gestion de l'eau dans l'espace UEMOA

##### ■ *Cadre de concertation sur la gestion des ressources en eau partagée dans le bassin du fleuve Niger*

La Commission a initié, en mai 2006, une étude sur la définition d'un cadre de concertation sur la gestion des ressources en eau partagée, dans le bassin du fleuve Niger.

■ *Programme régional de mise en place de 3000 forages*

Un programme régional de réalisation de 3000 forages au sein de l'Union a été engagé par la Commission, qui a retenu de réaliser 1000 forages, au Mali, au Burkina Faso et au Bénin.

Une mission de préparation du programme des 1000 forages a été menée dans les trois pays concernés, du 04 au 14 juillet 2006. Les Conventions de financement ont été signées entre la Commission et les différentes Parties prenantes, en 2006.

**2.5.7 Aménagement du territoire communautaire**

La Commission a organisé, dans ce cadre, un atelier de validation et d'internalisation des résultats d'une étude cartographique, destinée à montrer l'urgence d'intégrer davantage les questions d'aménagement du territoire dans les politiques de développement, tant au plan national que régional.

La rencontre qui s'est déroulée du 11 au 13 mars 2006, à Bissau, a fait suite à celle tenue en décembre 2005, à Lomé au Togo, sur le même sujet.

**2.5.8 Programmes d'infrastructures des transports routiers**

Dans le domaine des Infrastructures de transport, la priorité a été accordée à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR) et plus particulièrement du Programme Routier 1 (PR-1), du Programme d'aménagement routier du corridor Bamako-Dakar par le sud et du Projet d'aménagement et de bitumage de la route communautaire CU14, corridor Ouagadougou-Dori-Téra-Niamey et du Programme routier Labé-Médina-Gounass-Seriba (Guinée-Sénégal)

**2.5.8.1 Mise en œuvre des Programmes**

■ *Programme Routier 1 (PR 1) - (Ghana-Burkina Faso-Mali)*

Ce programme concerne la réhabilitation des sections du corridor Bamako-Ouagadougou-Accra qui relie les pays enclavés au port de Tema, au Ghana. Il intègre également la mise en œuvre d'actions de facilitation du transport et du transit routiers inter-Etats sur le même corridor.

Le programme devrait permettre la réalisation de :

- 1050 km de routes bitumées auxquelles s'ajouteront des infrastructures socio-économiques réhabilitées ou réalisées ;
- 2 postes de contrôle juxtaposés aux frontières concernées.

Le coût global du programme est de 147 milliards de francs CFA.

Les Ministres en charge du PR1 ont tenu une réunion de concertation le 29 avril 2006, à Ouagadougou.

Ils ont, à l'issue de leurs travaux, convenu de :

- la signature entre le Burkina Faso, la République du Ghana, la République du Mali et la Commission, d'une Convention sur la mise en œuvre des textes relatifs à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules sur le corridor de transit ;
- l'adoption entre le Burkina Faso, la République du Ghana, la République du Mali et la Commission, d'une Convention sur l'usage d'un carnet unique de Transit Routier Inter-Etat (TRIE), pour la traversée de leur territoire.

Cette Convention a été signée en mai et juin 2006, par les Ministres des Finances des trois Etats concernés par le projet (Burkina-Ghana-Mali).

Les Ministres en

*Les Ministres en charge du PR1 ont, en ce qui concerne les postes de contrôle juxtaposés, formulé une recommandation demandant aux Etats d'adopter le principe de l'extra-territorialité des sites prévus pour la construction des ouvrages, de transférer la propriété des terrains et des infrastructures de Hérémakono à l'UEMOA et de ceux de Paga à la CEDEAO.*

charge du PR1 ont, en ce qui concerne les postes de contrôle juxtaposés, formulé une recommandation demandant aux Etats d'adopter le principe de l'extra-territorialité des sites prévus pour la construction des ouvrages, de transférer la propriété des terrains et des infrastructures de Hérémakono à l'UEMOA et de ceux de Paga à la CEDEAO.

La Commission a, en outre, organisé trois réunions du Comité Technique Mixte, qui ont permis de faire le point sur l'état d'avancement du Programme et de proposer des solutions susceptibles d'améliorer sa mise en œuvre.

■ *Programme Routier Kita-Saraya-Kédougou (Mali-Sénégal par le Sud)*

Les réalisations attendues du programme sont :

- 162 km de routes bitumées entre Kati et Kita ; 259 km de routes aménagées entre Kita et Falémé ; 51 km de routes aménagées entre Falémé et Saraya ; 61 km de routes réhabilitées entre Saraya et Kédougou ;
- 100 km de pistes rurales à aménager ; 10 forages réalisés au Mali et 8 forages au Sénégal ; 1500 tables bancs fournies aux écoles de Kita ; 10 cases de santé construites et équipées, dont 5 au Mali et 5 au Sénégal.

Le coût du programme est estimé à soit environ 156 milliards de francs CFA.

Les appels d'offres ont été lancés pour l'exécution des travaux dont le démarrage est prévu pour 2007.

■ *Programme Routier Dori-Téra (Burkina Faso-Niger)*

Au nombre des réalisations attendues de ce programme figurent :

- 91 km de routes construites en bicouche entre Dori et Téra, avec une chaussée de

7 mètres de large et deux accotements de 1,5 m de large chacun ;

- 22 km de voiries urbaines connexes aménagées en bicouche avec une chaussée de 7 mètres de large et des accotements de 1,5 mètres chacun, dont 11 km dans la ville de Dori et 11 km dans celle de Téra ;
- 60 km de pistes rurales connexes à une route principale ; 08 forages réalisés ; 02 centres de santé et 02 marchés locaux réhabilités ;
- un poste de contrôle juxtaposé, comprenant des locaux administratifs, des aires de stationnement, des voies internes de circulation, des équipements de contrôle des charges à l'essieu, du matériel informatique, etc.

Pour permettre à la Commission d'assurer efficacement la coordination générale du Programme, un Protocole d'Accord de don, d'un montant de 2,4 millions d'unités de compte, a été signé le 16 novembre 2006, à Tunis, entre la Commission et la BAD.

Le coût estimatif hors taxes et droits de douane de l'ensemble du projet est d'environ 24,90 milliards de francs CFA.

■ *Programme Routier Labé-Medina-Gounass-Seriba (Guinée-Sénégal)*

Les réalisations attendues du programme sont :

- 363 km de routes bitumées entre Labé (Guinée) et Medina-Gounass (Sénégal) et 89 km de routes réhabilitées entre Medina-Gounass et Tambacounda ;
- 325 km de pistes rurales aménagées dans la zone du projet ; 4 forages réalisés en Guinée et 3 forages au Sénégal ; 17 écoles réhabilitées ; 1 gare routière construite au Sénégal ; 5 hangars de marchés construits dans la zone du projet ;

La Commission a également procédé, en 2006, à l'actualisation d'une étude sur la réforme du système de garantie des opérations de transit routier inter-Etats, réalisée en 2004, et à un réexamen avec la CNUCED, des conclusions d'une étude menée par celle-ci sur le système d'information anticipée sur la marchandise.

- 1 poste de contrôle juxtaposé à la frontière des deux pays ;

- Un système de radio communication sur le corridor Conakry-Dakar.

Le Conseil d'Administration du Fonds Africain de Développement a approuvé, le 04 décembre 2006, un don d'un montant de 5,58 millions d'unités de compte en faveur de la Commission, en vue de la réalisation de ce Programme.

Le coût total de l'ensemble du Programme, y compris les imprévus physiques et les aléas financiers, est estimé à environ 110 milliards de francs CFA.

#### ■ Durabilité des investissements

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a, lors de sa réunion du 16 décembre 2005, adopté un Règlement relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle des gabarits, poids et charge à l'essieu des véhicules lourds de transport routier de marchandises dans les Etats membres de l'Union.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Règlement, la Commission a lancé, sur fonds propres, un appel d'offres international pour la fourniture et la mise en service de 48 pèse-essieux, à raison de 6 par Etat membre, sur le territoire communautaire.

La Commission a, en outre, initié une étude pour l'élaboration d'une stratégie régionale d'entretien routier.

Un atelier de restitution de l'étude a été organisé à Lomé, du 08 au 10 novembre 2006. Le consultant prendra en compte les observations de l'atelier, en vue de proposer des projets de textes communautaires.

#### 2.5.8.2 Facilitation des transports routiers

La Commission s'attelle à la réalisation d'une étude relative à l'élaboration d'un macaron pour l'identification des véhicules affectés au transport routier inter-Etats des marchandises.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise

en œuvre de la Directive n° 08/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005, relative à la réduction des points de contrôle sur les axes routiers inter-Etats de l'UEMOA. L'une des dispositions de cette Directive prévoit que " les forces de contrôle prennent toutes les dispositions permettant d'identifier les véhicules concernés, suite aux contrôles dûment effectués au départ et aux frontières. A cet effet, elles s'organisent pour apposer un macaron visible, conforme au modèle type édicté par la Commission de l'UEMOA... ".

La Commission a également procédé, en 2006, à l'actualisation d'une étude sur la réforme du système de garantie des opérations de transit routier inter-Etats, réalisée en 2004, et à un réexamen avec la CNUCED, des conclusions d'une étude menée par celle-ci sur le système d'information anticipée sur la marchandise.

Les activités de l'Observatoire des pratiques anormales ont été relancées au cours de l'année 2006, avec la réunion du Comité de pilotage, organisée par la Commission et le WATH/USAID, à Bolgatanga, au Ghana, le 13 février 2006. Les trois pays du corridor Téma-Ouagadougou-Bamako y ont pris part.

La rencontre avait pour objet :

- d'arrêter les différents contours de la méthodologie à suivre pour la mise en œuvre de l'Observatoire des pratiques anormales ;
- d'intégrer la participation de la société civile dans le processus de collecte et de diffusion des données ;
- de préciser le rôle et les attributions des points focaux et de procéder au bouclage des financements annoncés.

#### ■ Volet VIH/SIDA

Dans le cadre de la mise en œuvre du Volet VIH/SIDA du Programme Régional de Facilitation, un Comité de coordination du corridor Téma-

*La Commission s'attelle à la réalisation d'une étude relative à l'élaboration d'un macaron pour l'identification des véhicules affectés au transport routier inter-Etats des marchandises.*

*Les Etats membres de l'Union ont mis en œuvre une politique communautaire courageuse dans ce domaine, en supprimant les taxes à l'importation sur les médicaments, consommables et équipements médicaux.*

Ouagadougou-Bamako avait été mis en place en mai 2005, comprenant, outre les représentants des trois Etats (Burkina, Ghana et Mali), ceux de la Commission de l'UEMOA et de la Banque Mondiale. La Commission a pris part à la première réunion du Comité les 09 et 10 février 2006, à Bamako.

■ *Atelier sur le traitement des flux de personnes, de marchandises et de véhicules*

A l'invitation de la Commission, un atelier de réflexion sur le traitement administratif et douanier des flux de personnes, de marchandises et de véhicules aux postes de contrôle juxtaposés aux frontières entre les Etats membres de l'UEMOA, s'est tenu à Tenkodogo (Burkina Faso) du 16 au 19 mai 2006.

L'atelier s'est inscrit dans le processus d'élaboration des procédures de prise en charge et de traitement des flux de personnes, de marchandises et de véhicules, dans le contexte du poste pilote de Cinkansé, à la frontière entre le Burkina Faso et le Togo.

Une proposition de manuel de procédures de contrôle aux postes de contrôle juxtaposés est en préparation, à l'attention des Experts des Etats.

### **2.5.9 Transports aériens**

L'année 2006 a été marquée par le renforcement des activités relatives à la mise en œuvre du programme commun du transport aérien des Etats membres de l'UEMOA, adopté le 27 juin 2002, la poursuite de l'harmonisation de la réglementation, notamment dans le domaine de la sûreté et de la sécurité, ainsi que l'accroissement des actions d'appui aux Etats membres dans les domaines précités, avec le démarrage des mécanismes prévus par les projets " COSCAP sur la supervision de la sécurité aérienne des Etats membres de l'UEMOA " et " Pôle d'expertise sûreté ".

Dans ce cadre, se sont notamment tenues :

- une réunion du Comité de Direction du projet COSCAP et de la Mauritanie, à Montréal, du 22 au 24 mars 2006 ;
- une réunion des Experts chargés des transports des Etats Membres de l'UEMOA, sur l'examen de textes communautaires sur le transport aérien, à Bissau, du 02 au 05 octobre 2006 ;
- une réunion sectorielle des Ministres chargés des Transports, sur l'examen de projets de textes communautaires sur le transport aérien, à Bissau, le 06 octobre 2006.

### **2.5.10 Télécommunications**

Le Conseil des Ministres a, lors de sa réunion du 23 mars 2006, adopté six Directives traitant de plusieurs aspects du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi qu'une Décision portant création du Comité des régulateurs nationaux des télécommunications des Etats membres de l'UEMOA.

La transposition des différents textes communautaires dans les législations nationales et leur application permettront une harmonisation des règles régissant le secteur des télécommunications et des TIC dans l'ensemble de la zone UEMOA et contribueront à l'avènement du marché unique de l'Union dans ce secteur, tout en renforçant la compétitivité des économies en son sein.

La Commission a, par ailleurs, engagé des actions en vue de l'amélioration des liaisons inter-Etats, à travers la mise en place d'un réseau sous-régional de fibres optiques.

Elle a, enfin, organisé, du 26 au 28 septembre 2006, un atelier relatif aux processus de privatisation des opérateurs publics de télécommunications. Un état des lieux sur les opérations de privatisation a été dressé, à l'issue des travaux. Il a été accompagné de diverses

recommandations, en vue d'une meilleure conduite des réformes engagées par les Etats membres.

### 2.5.11 Santé des populations

#### 2.5.11.1 Baisse des prix des médicaments

Les Etats membres de l'Union ont mis en œuvre une politique communautaire courageuse dans ce domaine, en supprimant les taxes à l'importation sur les médicaments, consommables et équipements médicaux.

En effet, depuis la mise en place du Tarif Extérieur Commun, ces produits sont exemptés de droits de douane qui pouvaient représenter 5 à 20 % de leur prix, ainsi que de la TVA, dont le taux est de l'ordre de 18 %. Au total, ces produits ont vu leur coût diminuer de 25 à 40 %.

En dépit des efforts ainsi consentis par les Etats en termes de pertes de recettes fiscales et douanières, les prix du médicament restent encore trop élevés et trop souvent inaccessibles pour une proportion importante de la population. Aussi, la Commission examine-t-elle d'autres mesures pour faire baisser davantage les prix des médicaments importés et développer la production locale, tout en encourageant le recours aux médicaments génériques.

#### 2.5.11.2 Développement d'unités de soins spécialisées de niveau international dans l'espace communautaire

Il existe dans l'espace UEMOA de nombreux services spécialisés (cancérologie, néphrologie, cardiologie, imagerie médicale, laboratoire, etc.), dotés de personnels de haut niveau et d'équipements lourds adéquats. Ces services ne couvrent malheureusement pas toutes les spécialités et celles couvertes sont parfois sous-utilisées.

En conséquence, les évacuations sanitaires, en Europe ou aux Etats-Unis, demeurent fréquentes et onéreuses pour les Etats. Parallèlement, des spécialistes ouest-africains sont sous-employés et s'expatrient dans les pays du Nord pour

exercer leur art.

Il est, dès lors, apparu nécessaire de mettre en place une carte sanitaire hospitalière régionale pour satisfaire plus efficacement la demande en soins spécialisés. C'est dans ce sens que la Commission a prévu l'inscription d'un programme de mise en place d'un réseau sous-régional de référence en soins spécialisés de niveau international, dans le Programme Economique Régional.

#### 2.5.11.3 Mutuelles de santé

Le développement des mutuelles de santé est un enjeu important pour la sous-région. La Commission a participé, de ce fait, aux travaux initiés sur cette question par le Bureau International du Travail (STEP/BIT), dans le cadre du programme "Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté".

Ce partenariat a permis l'organisation à Ouagadougou, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006, d'un atelier sous-régional sur l'élaboration d'un cadre réglementaire communautaire pour les mutuelles de santé dans les Etats membres de l'Union.

### 2.5.12 Enseignement supérieur et formation professionnelle

#### 2.5.12.1 Programme d'appui et de développement des Centres d'excellence régionaux au sein de l'UEMOA

La Commission a procédé en mars 2006, à la signature de Conventions de financement avec douze institutions labellisées Centres d'excellence de l'UEMOA. Ces Conventions ont permis le paiement d'une première tranche de l'appui prévu dans le programme, pour un montant de 461 millions FCFA.

#### 2.5.12.2 Préparation du projet d'appui à l'enseignement supérieur et mobilisation de ressources

Au cours de l'année 2006, sur la base des

*La Commission a procédé en mars 2006, à la signature de Conventions de financement avec douze institutions labellisées Centres d'excellence de l'UEMOA. Ces Conventions ont permis le paiement d'une première tranche de l'appui prévu dans le programme, pour un montant de 461 millions FCFA.*

*La Commission a réuni au cours de l'année 2006, les responsables des Offices du baccalauréat, autour de la préoccupation exprimée par les Ministres de l'Enseignement Supérieur, relative à l'institution d'une période unique de tenue du baccalauréat dans l'Union.*

conclusions de la réunion du Conseil des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur, tenue en septembre 2005, la Commission, en rapport avec la Banque Africaine de Développement (BAD), a préparé un document de projet d'appui à l'enseignement supérieur, destiné à accompagner les Etats membres.

Ce document de projet a fait l'objet d'un Protocole d'Accord de don d'un montant total de 20 millions d'unités de compte qui a été signé le 05 septembre 2006, à Tunis, entre la Commission et la BAD/FAD.

Ce concours financier contribuera à l'amélioration des systèmes d'enseignement supérieur des Etats membres de l'UEMOA et à une impulsion du processus d'intégration de l'Union, dans ce secteur.

#### 2.5.12.3 Poursuite de l'exécution du programme de soutien à la formation et à la recherche de l'excellence

La Commission a poursuivi l'exécution de ce programme de soutien, à travers des appuis à la formation et à la recherche de l'excellence, qui ont permis d'accompagner des formations de troisième cycle, au profit d'une trentaine de ressortissants de l'Union, en 2006.

#### 2.5.12.4 Communication sur les actions de l'UEMOA dans le domaine de l'enseignement supérieur

Au cours de l'année 2006, la Commission a participé à diverses rencontres internationales et régionales qui lui ont permis d'assurer la visibilité des actions de l'Union dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Elle a, notamment, participé à deux rencontres majeures organisées par la Banque Mondiale. Il s'agit du colloque de Johannesburg sur la société du savoir, tenu en mai 2006 et de la rencontre de Ouagadougou sur l'enseignement supérieur en Afrique, initiée en juillet 2006.

Au cours de ces deux grandes rencontres, la Commission a fait des communications sur

l'intérêt de l'intervention régionale dans l'enseignement supérieur et sur les attentes des Etats membres de l'Union, concernant la mise en place de mécanismes de financement des réformes souhaitées en faveur de cet ordre d'enseignement.

#### 2.5.12.5 Réflexions sur l'institution d'une période unique de tenue du baccalauréat dans les Etats membres de l'Union

La Commission a réuni au cours de l'année 2006, les responsables des Offices du baccalauréat, autour de la préoccupation exprimée par les Ministres de l'Enseignement Supérieur, relative à l'institution d'une période unique de tenue du baccalauréat dans l'Union.

#### 2.5.12.6 Relecture des textes régissant le diplôme d'expertise comptable de l'UEMOA

La Commission a commis un consultant pour procéder à une évaluation des premières années de fonctionnement du DESCAGEF. Les propositions faites par le consultant, quant au plan de financement du dispositif de gouvernance de ce diplôme régional, seront examinées par la Commission.

### **2.5.13 Promotion de la femme**

#### 2.5.13.1 Réseau des Opératrices économiques (RESOPE-UEMOA)

L'état des lieux réalisé par la Commission, en 2006, a révélé que seuls six des huit Etats membres avaient procédé à la mise en place des antennes nationales, alors que cette action, qui constitue un préalable obligatoire à la mise en place d'un réseau des Opératrices économiques, aurait dû être achevée en décembre 2004.

La Commission a réuni du 03 au 05 juillet 2006, à Ouagadougou, les six Antennes mises en place, en vue de la tenue de la première Conférence sous-régionale des femmes Opératrices économiques et de l'examen des statuts et du règlement intérieur du Réseau, qui a été officiellement créé.

Les Etats présents ont décidé de porter le Burkina à la présidence du RESOPE-UEMOA, dont le Comité de coordination a tenu sa première réunion, du 30 octobre au 03 novembre 2006.

#### 2.5.13.2 Formation en réseautage des Opératrices économiques

A la différence des hommes, peu de femmes possèdent les niveaux d'éducation et de formation requis, notamment en ce qui concerne les compétences entrepreneuriales et techniques et les connaissances sur le commerce international.

Le renforcement des capacités techniques, de gestion et entrepreneuriales des opératrices apparaît, dès lors, comme une mesure indispensable pour leur permettre d'apporter une contribution significative au développement de l'espace UEMOA. La Commission a entrepris de répondre à cette exigence, par l'organisation d'une formation au réseautage, au suivi d'un réseau et à la gestion d'un site Internet, pour les membres du Comité de Coordination et d'autres Opératrices économiques des antennes nationales, du 30 octobre au 03 novembre 2006.

#### 2.5.13.3 Voyage d'étude des Opératrices économiques

La Commission a retenu d'organiser, en janvier 2007, avec le concours de la BID, un voyage d'étude pour les Opératrices exerçant dans le secteur de la transformation du coton (filrière coton textile).

Ce voyage s'inscrira dans le prolongement de celui effectué, en novembre 2005, par les femmes Opératrices économiques travaillant dans le domaine de la transformation agro-alimentaire.

#### 2.5.13.4 Scolarisation des filles

Le Secrétaire Général des Nations Unies avait lancé, en 2000, lors du forum mondial sur l'éducation, l'Initiative des Nations Unies pour la scolarisation des filles (UNGEI), dont la supervision a été confiée à l'UNICEF. Depuis avril 2006, la Commission est membre de l'UNGEI, au

titre de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Il est à noter qu'elle avait initié en 2005, une étude sur la scolarisation des filles, dont certaines des recommandations ont été inscrites au Programme Economique Régional.

#### 2.5.13.5 Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la Femme

La Commission est partie prenante à ce Protocole, depuis l'an 2000 et a participé à toutes les phases d'élaboration et d'examen du texte, jusqu'à son adoption par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenu à Maputo le 10 juillet 2003.

A la date du 09 août 2006, ce Protocole avait été signé par 42 pays, dont les 08 Etats membres de l'Union et ratifié par 20 pays, au nombre desquels figurent le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Togo.

#### 2.5.14 *Arts et culture*

##### 2.5.14.1 Identification d'une politique communautaire des arts et de la culture

L'étude diagnostique pour la définition d'une politique communautaire des arts et de la culture au sein de l'UEMOA, a été lancée afin de promouvoir et de soutenir les initiatives et les actions culturelles dans la sous-région.

La Commission a organisé une mission circulaire de collecte d'informations sur les attentes des Etats membres sur ce chantier, du 24 juillet au 16 septembre 2006.

##### 2.5.14.2 Renforcement des capacités

La Commission et l'Université Senghor d'Alexandrie ont, dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs culturels, organisé de février à avril 2006, en collaboration avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) de Paris, une formation continue en " Management de

l'audiovisuel " à Alexandrie au Caire, pour vingt-et-un ressortissants des 08 Etats membres de l'UEMOA.

**2.5.14.3 Participation et soutien  
à des manifestations  
culturelles**

La Commission a participé à la 7<sup>ème</sup> édition de la Biennale de l'art africain de Dakar, du 05 mai au 05 juin 2006, avec l'attribution d'un prix UEMOA. Elle a également apporté son appui à diverses manifestations culturelles, notamment :

- la réalisation d'un film documentaire sur l'Office du Niger ;
- l'organisation de la cérémonie de remise des " Trophées Art d'Afrique ", à Ouagadougou ;
- l'attribution d'un prix UEMOA au CLAP Ivoire international, concours de court métrage pour jeunes réalisateurs dans les Etats membres de l'UEMOA.

**2.6- Au titre du financement  
et des interventions de l'Union**

**2.6.1 Financement de l'Union**

**2.6.1.1 Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS)**

La Commission a effectué, en 2006, des vérifications sur place des liquidations, des recouvrements et des versements du Prélèvement Communautaire de Solidarité, ainsi que des opérations relatives aux moins-values de recettes douanières.

Ces vérifications ont permis :

- de constater, entre autres, que la plupart des Etats membres ont accordé indûment des exonérations pour certains régimes et produits ;
- de déterminer provisoirement les montants des fonds à recouvrer et des restes à reverser ;

- d'améliorer le taux de réalisation des recettes, grâce aux actions engagées pour la récupération d'une partie significative des restes à reverser.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1996 au 30 septembre 2006, le montant du Prélèvement Communautaire de Solidarité reversé à l'Union par les Etats membres s'est élevé à deux cent trente trois milliards quatre cent deux millions six cent soixante deux mille cinq cent dix huit (233 402 662 518) francs CFA, dont vingt sept milliards trois cent cinq millions sept cent trente deux mille vingt deux (27 305 732 022) francs CFA pour la période de janvier à septembre 2006. Le montant reversé en 2006 comprend aussi des arriérés des années antérieures.

**2.6.1.2 Mobilisation des ressources  
extérieures**

Au 30 septembre 2006, le montant total des recettes extraordinaires (subventions et aides extérieures) mobilisées au titre de l'exercice 2006 et régulièrement comptabilisées s'est élevé à treize milliards deux cent quarante cinq millions quatre cent un mille trois cent dix (13 245 401 310) francs CFA, sur des prévisions de trente deux milliards cinq cent soixante douze millions six cent soixante seize mille six cent soixante quatorze (32 572 676 674) francs CFA, soit un taux de recouvrement de 40,66 %.

Le taux relativement faible du recouvrement des recettes extraordinaires est essentiellement dû aux lenteurs enregistrées dans les décaissements des fonds attendus.

**2.6.2 Interventions de l'Union**

**2.6.2.1 Affectation des ressources du PCS**

Du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 30 septembre 2006, les produits du PCS reversés par les Etats membres de l'UEMOA ont été utilisés pour un montant total de deux cent trente trois milliards quatre cent deux millions six cent soixante deux mille cinq cent dix huit (233 402 662 518) francs CFA se décomposant comme suit :

*Au 30 septembre 2006, le montant total des recettes extraordinaires (subventions et aides extérieures) mobilisées au titre de l'exercice 2006 et régulièrement comptabilisées s'est élevé à treize milliards deux cent quarante cinq millions quatre cent un mille trois cent dix francs CFA.*

- dotation du Fonds de Compensation des moins-values de recettes douanières pour cent quarante cinq milliards neuf cent soixante treize millions deux cent dix sept mille huit cent trente (145 973 217 830) francs CFA ;
- dotation du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) pour neuf milliards neuf cent quatre vingt sept millions huit cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent quatre vingt douze (9 987 899 592) francs CFA ;
- dotation du Fonds de Réserve pour deux cent millions (200 000 000) de francs CFA ;
- financement du Budget des Organes de l'Union pour la période de 1998 à 2006, pour soixante six milliards huit cent cinquante trois millions quatre cent quarante neuf mille huit cent quatre vingt un (66 853 449 881) francs CFA ;
- prêt à l'Etat Nigérien pour huit milliards cent quatre vingt huit millions quatre vingt quinze mille deux cent quinze (8 188 095 215) francs CFA ;
- dotation partielle pour deux milliards deux cent millions (2 200 000 000) de francs CFA du Fonds Fiduciaire créé avec la FAO pour la mise en œuvre du Programme Régional Spécial de Sécurité Alimentaire (PRSSA).

- Budget des Organes de l'Union :	8 409 273 548 F CFA
- Budget Spécial du FAIR :	0 F CFA
- Budget Spécial du Fonds de Compensation :	18 896 458 474 F CFA

En 2006, les ressources du PCS ont été affectées, de janvier à septembre, comme suit :

#### 2.6.2.2 Versements compensatoires des moins-values de recettes

Le Traité de l'UEMOA a prévu la compensation automatique des pertes de recettes douanières

subies par les Etats membres, du fait de l'application du régime tarifaire préférentiel.

Ainsi, du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 30 septembre 2006, des versements compensatoires d'un montant total de cent quarante trois milliards six cent sept millions six cent trente six mille huit cent vingt (143 607 636 820) francs CFA ont été effectués au profit des Etats membres, dont la somme de deux milliards trois cent soixante un millions quatre cent quarante trois mille sept cent quatre vingt quinze (2 361 443 795) francs CFA payée directement par l'Union Européenne. Ce montant se décompose comme suit :

Bénin :	14 726 566 850 F CFA	soit 10,25%
Burkina Faso :	29 498 662 325 F CFA	soit 20,54%
Côte d'Ivoire :	1 779 128 874 F CFA	soit 1,24%
Guinée-Bissau :	257 042 403 F CFA	soit 0,18%
Mali :	38 093 436 610 F CFA	soit 26,53%
Niger :	34 781 742 668 F CFA	soit 24,22%
Sénégal :	16 624 855 630 F CFA	soit 11,58%
Togo :	7 846 201 460 F CFA	soit 5,46%

En 2006, le montant des paiements opérés au profit des Etats membres de janvier à septembre s'est élevé à seize milliards sept cent quatre vingt seize millions deux cent vingt cinq mille huit cent quatre vingt deux (16 796 225 882) francs CFA, sur des prévisions de vingt un milliards quatre cent cinquante millions neuf cent soixante neuf mille huit cent quatre vingt (21 450 969 880) francs CFA, soit un taux de réalisation de 78,30 %.

Le montant total des remboursements intervenus en 2006 se décompose comme suit :

Bénin :	1 608 422 652 F CFA
Burkina Faso :	4 897 051 948 F CFA
Côte d'Ivoire :	535 649 581 F CFA
Guinée-Bissau :	0 F CFA
Mali :	4 606 647 200 F CFA
Niger :	2 986 304 858 F CFA
Sénégal :	1 912 149 643 F CFA
Togo :	250 000 000 F CFA

*En 2006, le montant des paiements opérés au profit des Etats membres, de janvier à septembre, s'est élevé à seize milliards sept cent quatre vingt seize millions deux cent vingt cinq mille huit cent quatre vingt deux (16 796 225 882) francs CFA*

### 2.6.2.3 Mise en œuvre du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR)

En exécution des orientations de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, sur la dynamisation du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR), la Commission a conçu un programme minimum d'intervention de cet instrument de financement. Ce programme qui intègre huit projets nationaux, à raison d'un par Etat membre, est cofinancé par la BOAD, d'une part et la Commission de l'UEMOA (ressources du budget spécial du FAIR), à travers la prise en charge des contreparties nationales et la bonification des intérêts relatifs aux prêts, d'autre part.

Avec la mise en œuvre du programme minimum, il est attendu du FAIR :

- la réalisation d'actions concrètes sur le terrain, en faveur des populations ;
- une meilleure lisibilité du processus d'intégration ;
- la manifestation de la solidarité qui lie les Etats de l'Union.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme minimum d'intervention du FAIR, ont été parachevés et signés, au cours de l'année 2006, des Accords de don entre l'UEMOA et le Burkina Faso, d'une part, l'UEMOA et la République Togolaise, d'autre part, pour le financement partiel de projets de ces deux pays.

Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> réunions du Comité technique consultatif des interventions du FAIR, structure regroupant la Commission, la BOAD et la BCEAO, se sont tenues à Ouagadougou, respectivement les 8, 9 mai et les 7, 8 décembre 2006. Elles ont permis de faire le point sur l'instruction et de la mise en œuvre des projets des Etats membres.

Elles ont, en outre, recommandé une plus grande diligence dans la réalisation ou l'actualisation des études technico-économiques et d'impact environnemental d'une part, et une plus grande implication des points focaux du FAIR dans le suivi des projets dans les Etats membres, d'autre part.

### 2.7- Au titre du Programme Economique Régional (PER)

La Commission s'est attelée, avec la BCEAO et la BOAD, à la préparation de la Table ronde des bailleurs de fonds sur ce Programme.

Elle a, aux côtés de ces Institutions spécialisées autonomes de l'UEMOA, participé à diverses missions de sensibilisation sur le PER, auprès des partenaires au développement de l'Union, à travers le monde. Elle a également organisé, dans le cadre de cette coordination, la Table ronde qui s'est tenue à Dakar, les 02 et 03 novembre 2006, sous la présidence de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal.

Ont, notamment, pris part aux travaux de cette Table ronde, outre des représentants de l'ensemble des Etats membres de l'Union, de la Commission, de la BCEAO, de la BOAD et de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA, des délégations de la CEDEAO et d'autres Institutions sous-régionales, de la République Française, de l'Italie, du Japon, de la République Fédérale d'Allemagne, du FMI, du PNUD, de la FAO, de la BAD, de l'ONUDI, de l'OIF, de l'USAID.

Les travaux ont été organisés autour des trois thèmes ci-après :

- échanges sur la stratégie du PER ;
- cadre institutionnel de mobilisation de ressources, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PER ;
- annonces des intentions de contribution par les partenaires au développement.

Au cours des débats, les partenaires au développement ont unanimement souligné l'importance du PER, comme instrument régional pour fédérer les énergies, en vue de relever les défis du développement dans l'espace UEMOA.

Ils ont, en particulier, relevé le caractère novateur

*Après avoir indiqué leur totale adhésion au PER et leur décision de participer activement à son mécanisme de suivi, les partenaires au développement ont annoncé des contributions d'un montant de 2.438 milliards de francs CFA couvrant largement les besoins de 2.002 milliards de francs CFA soumis à la Table ronde.*

de ce Programme qui donne une plus grande visibilité aux actions de l'Union, à travers la réalisation de projets intégrateurs susceptibles de consolider les bases d'une économie régionale compétitive, dynamique et prospère.

Après avoir indiqué leur totale adhésion au PER et leur décision de participer activement à son mécanisme de suivi, les partenaires au développement ont annoncé des contributions d'un montant de 2.438 milliards de francs CFA couvrant largement les besoins de 2.002 milliards de francs CFA soumis à la Table ronde.

## 2.8- Au titre de la communication

Diverses actions d'information et de sensibilisation ont été menées par la Commission, en 2006.

Au Niger, la Commission a saisi l'opportunité de la tenue de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 27 mars 2006, pour organiser :

- du 22 au 25 mars 2006, un séminaire d'information et de mise à niveau des journalistes du RJE-UEMOA et de la presse internationale, sur l'évolution des chantiers de l'UEMOA en 2005, le Programme Economique Régional et le Programme de facilitation des transports ;
- le 25 mars 2006, une conférence-débats sur le Programme de mise à niveau des entreprises et le Programme Qualité, à l'intention des opérateurs économiques ;
- le 23 mars 2006, une conférence-débats à l'Université de Niamey, sur les réformes de l'UEMOA en matière d'enseignement supérieur et l'importance des Centres d'Excellence.

Au Burkina Faso, s'est tenu un séminaire d'information et de sensibilisation des communicateurs en langues nationales, sur la libéralisation des échanges et le TEC, la politique agricole et les autres politiques sectorielles.

En Côte d'Ivoire, la Commission a organisé une " *Semaine de l'UEMOA* ", axée sur la libéralisation des échanges et le TEC, la politique agricole de l'Union, le Programme Economique Régional et la libre circulation des personnes et le droit d'établissement, les réformes de l'UEMOA en matière d'enseignement supérieur et l'importance des Centres d'Excellence. Les communicateurs en langues nationales, les leaders d'opinion de la société civile, les étudiants de l'Université de Cocody et les membres de la Section ivoirienne du Réseau des Journalistes Economiques de l'UEMOA ont constitué les principaux groupes cibles de cette " *Semaine de l'UEMOA* ".

La Commission a également procédé à la mise en place du Centre d'accès au site Internet de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, à l'occasion des manifestations de cette Semaine.

Au titre de la communication multimédia, la Commission a poursuivi la production et la diffusion des émissions du magazine de télévision Espace UEMOA. Elle a, en outre, procédé à l'édition de diverses brochures sur les politiques sectorielles de l'Union, en français et en anglais : ces documents concernent, notamment, la Politique Minière Commune, la Politique Industrielle Commune, le Programme communautaire en matière d'artisanat, le Programme communautaire en matière de télécommunications et l'étude sur la scolarisation des filles dans l'espace UEMOA.

Par ailleurs, la Commission a organisé, du 1er au 31 octobre 2006, sur la chaîne internationale de télévision " *Africable* ", une série d'émissions d'informations sur les chantiers de l'UEMOA. Les membres de la Commission et les responsables des autres Organes de l'Union ont, à cette occasion, présenté aux téléspectateurs, l'état de l'évolution des chantiers qu'ils conduisent.

La Commission a, enfin, renforcé les équipements des Centres d'accès aux sites Internet de l'UEMOA au Bénin, au Togo, au Mali, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, en leur offrant du matériel informatique.

## 2.9- Au titre de la coopération

*La Commission a, enfin, renforcé les équipements des Centres d'accès aux sites Internet de l'UEMOA au Bénin, au Togo, au Mali, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, en leur offrant du matériel informatique.*

*L'état d'exécution technique et financière des programmes d'actions des trois premières tranches du FSP a été examiné à cette occasion. Il ressort de l'évaluation qui en a été faite que 21 Conventions ont été signées dans le cadre du projet, pour une somme de 1.303.542.379 FCFA.*

## internationale

### 2.9.1 Coopération avec la CEDEAO

La quatrième rencontre institutionnelle entre l'UEMOA et la CEDEAO, initialement prévue à Abuja, s'est finalement tenue le 8 mars 2006, à Ouagadougou, en marge du séminaire régional de programmation du 10ème FED.

Cette rencontre a permis aux deux Organisations de faire le point des actions qu'elles ont entreprises, dans le sens de l'harmonisation de leur processus d'intégration.

Ces assises ont recommandé la tenue périodique de réunions d'Experts de l'UEMOA et de la CEDEAO, en vue de réflexions sur l'approfondissement du processus de convergence dans les domaines des statistiques, des télécommunications, de l'agriculture, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

L'UEMOA et la CEDEAO ont également participé à des travaux sur la mise en œuvre du volet " facilitation des transports ", dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR)-9ème FED, l'harmonisation de leurs schémas de libéralisation, ainsi que des indices de prix à la consommation et des modalités de gestion de leurs bases de données.

### 2.9.2 Coopération avec l'Union Européenne

Cette coopération a été marquée par :

- le suivi des opérations de clôture du Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI), phase II, dans les Etats membres et à la Commission de l'UEMOA ;
- la signature par l'UEMOA et l'Union Européenne d'un devis-programme de 476.314.134 FCFA, au titre du " Fast Track ", lequel constitue un programme intermédiaire du volet " Intégration Economique et Commerce (IEC) " du 9ème FED, dédié à l'appui aux négociations de l'APE ;

- la signature de deux Conventions de financement assises sur le PIR-9ème FED, et relatives, l'une, au volet " facilitation des transports " et l'autre au volet " intégration économique et commerce " : le financement destiné aux activités spécifiques à l'UEMOA, dans le cadre de ce dernier volet, s'élève à vingt milliards de francs CFA environ, dont sept au titre de l'apurement des arriérés de compensation des moins-values de recettes douanières ;

- la signature, le 22 août 2006, d'un addendum au document de stratégie de coopération régionale intégrant dans le PIR-9ème FED, les reliquats des FED précédents (environ 22 millions d'euros) soit près de 14 milliards de francs CFA ;

- la participation aux réunions de programmation du 10ème FED (477 millions d'euros pour la région Afrique de l'Ouest). Ces réunions ont permis d'engager les réflexions qui devront aboutir à la rédaction d'un document de stratégie.

### 2.9.3 Coopération avec la France

La quatrième réunion du Comité de pilotage du projet FSP " Appui à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest - volet : UEMOA ", s'est tenue au siège de la Commission, à Ouagadougou, les 7 et 8 février 2006.

L'état d'exécution technique et financière des programmes d'actions des trois premières tranches du FSP a été examiné à cette occasion. Il ressort de l'évaluation qui en a été faite que 21 Conventions ont été signées dans le cadre du projet, pour une somme de 1.303.542.379 FCFA.

Le Comité de pilotage a validé les propositions de Convention relatives à la 4ème tranche de financement.

La Commission a, en outre, participé aux réunions du Comité de convergence et du Conseil des Ministres de la Zone Franc, tenues respectivement à Douala, Libreville et Paris, en

mars, avril et septembre 2006.

A l'invitation de l'Association " Bretagne International ", le Président de la Commission a effectué à Lorient, en Bretagne, une visite de travail au cours de laquelle il a animé une conférence-débats sur les chantiers de l'UEMOA.

L'objectif de cette session d'information était de jeter les bases d'un partenariat entre les entreprises de cette région et celles des Etats membres de l'UEMOA, en vue de favoriser l'investissement.

#### **2.9.4 Coopération avec les autres partenaires**

##### **■ Coopération avec la République de Guinée**

Du 06 au 10 novembre 2006, la Commission a organisé à Conakry, un séminaire sur les chantiers de l'UEMOA, à la demande du Gouvernement Guinéen.

Ce séminaire a permis d'informer les Autorités gouvernementales, les Députés, les opérateurs économiques, les professionnels des médias et la société civile sur les objectifs, les acquis et les perspectives du processus d'intégration de l'UEMOA. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ont pris part à ce séminaire.

La coopération entre l'UEMOA et la République de Guinée a été également marquée par des échanges de vues sur la signature d'Accords d'association dans les domaines de l'artisanat et de la métrologie.

##### **■ Coopération avec le Luxembourg**

Le Président de la Commission a effectué en juillet 2006, auprès du Grand Duché du Luxembourg, une visite de travail qui lui a permis d'avoir des échanges de vues avec des Membres du Gouvernement de ce pays, ainsi qu'avec le Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement.

Cette visite répondait à celle effectuée par le Ministre de la Coopération et de l'Action

Humanitaire du Grand Duché du Luxembourg au siège de la Commission, en mars 2006.

■ **La coopération avec les USA : AGOA et TIFA**  
La Commission a participé au 5ème forum de l'AGO, qui s'est tenu à Washington, du 05 au 07 juin 2006. Ce forum avait essentiellement pour objet d'engager des échanges de vues sur la manière d'inciter les Etats membres de l'UEMOA éligibles à l'AGO, à diversifier leurs exportations, en tirant profit de la vaste gamme de produits agréés au traitement préférentiel que leur offrent les Etats Unis d'Amérique (USA).

Il avait également pour objectif de fournir aux acteurs concernés des informations pratiques sur les conditions à remplir pour satisfaire aux normes américaines en matière d'exportation, afin de mieux vendre sur le marché américain.

La Commission a également participé à la quatrième réunion du Conseil du Commerce et de l'Investissement du TIFA, qui s'est tenue le 09 juin 2006 à Washington DC, en marge du 5ème forum de l'AGO. Cette rencontre a permis d'insuffler un nouvel élan à la coopération entre la Commission et les Institutions américaines s'occupant du commerce et des investissements.

##### **■ Coopération avec la FAO**

La coopération entre l'UEMOA et la FAO, initiée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire dans les Etats membres de l'Union, se poursuit et se renforce. Une visite de travail du Président de la Commission auprès de la FAO, en juin 2006, a permis d'élargir le domaine de cette coopération à l'ensemble des activités relatives à la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'Union et plus précisément au démarrage des activités du Fonds Régional de Développement Agricole.

##### **■ Coopération avec l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne**

L'UEMOA et l'Observatoire Economique et Statistique d'A f r i q u e

*L'UEMOA a signé, le 09 mai 2006, avec le Centre Régional Africain de Technologie (CRAT), un Protocole d'Accord-cadre de coopération et de partenariat, dont l'objectif est d'harmoniser les programmes d'actions des deux Institutions, notamment dans les secteurs de l'information, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'énergie et de l'environnement.*

*En application des recommandations de l'audit organisationnel qu'elle a initié, la Commission a entrepris une révision du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, dont l'objectif est de rendre plus souple et plus performante la gestion financière et comptable de l'Union.*

Subsaharienne (AFRISTAT) ont signé, le 11 juillet 2006, un Accord de coopération et de partenariat, dont l'objectif est de permettre à AFRISTAT d'apporter à l'UEMOA un appui technique et méthodologique pour la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des travaux statistiques que l'Union entreprend avec ses Etats membres, notamment dans le cadre de la surveillance multilatérale et des politiques sectorielles.

■ *Coopération avec le Centre Régional de Technologie (CRAT)*

L'UEMOA a signé, le 09 mai 2006, avec le Centre Régional Africain de Technologie (CRAT), un Protocole d'Accord-cadre de coopération et de partenariat, dont l'objectif est d'harmoniser les programmes d'actions des deux Institutions, notamment dans les secteurs de l'information, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'énergie et de l'environnement.

■ *Coopération avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)*

La Commission a participé au Sommet de la CEMAC qui s'est tenu à Bata, en Guinée Equatoriale, les 14 et 15 mars 2006.

Ce Sommet a été marqué par la définition d'une nouvelle approche stratégique pour financer le développement de l'espace communautaire de la CEMAC, à partir des importantes réserves financières et des ressources générées par les revenus du pétrole.

■ *Coopération avec la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP)*

La Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) et l'UEMOA ont signé, le 29 mai 2006, un Accord de coopération visant à établir des rapports étroits de coopération et de partenariat, en vue de favoriser la coordination et l'harmonisation de leurs actions de développement en faveur de leurs Etats membres respectifs.

**2.10- Au titre de la gestion courante**

**2.10.1 Organisation administrative**

**2.10.1.1 Modernisation du système informatique**

La Commission a procédé à la mise en place d'un logiciel d'exécution budgétaire intégrant l'ensemble du circuit de traitement de la dépense depuis l'expression du besoin (demande de fourniture et de service) jusqu'au paiement. Ce logiciel permet également d'éditer en ligne et en temps réel l'essentiel des états financiers, par le biais d'une interface Web.

La Commission a, en outre, entrepris le démarrage des travaux pour la mise en œuvre d'un Intranet. La Commission envisage aussi de se doter d'un plan stratégique dont l'élaboration et la mise en œuvre expriment son souci de disposer d'un outil d'anticipation et d'analyse de l'évolution de son environnement et de mise en cohérence des réponses à apporter aux défis à relever.

Avec ce nouvel instrument de communication interne et externe, la Commission entre dans l'ère de la modernisation de son administration et de la bonne gouvernance.

**2.10.1.2 Production des comptes administratif et de gestion**

La Commission a transmis à la Cour des Comptes de l'Union, ses comptes administratif et de gestion de l'année 2005.

**2.10.1.3 Audits**

En application des recommandations de l'audit organisationnel qu'elle a initié, la Commission a entrepris une révision du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, dont l'objectif est de rendre plus souple et plus performante la gestion financière et comptable de l'Union.

Elle a également entrepris des travaux, en vue de l'élaboration d'un manuel de procédures intégrées de l'UEMOA.

**2.10.2 Personnel**

L'effectif du personnel des Organes de l'UEMOA (Commission, Comité Interparlementaire, Cour de Justice, Cour des Comptes, Chambre Consulaire Régionale) en place en 2006, est de 230 agents. Ce personnel comprend 100 cadres supérieurs, 56 cadres moyens et 74 agents des services généraux.

### **2.10.3 Budget de l'Union**

Le Budget Général des Organes de l'UEMOA, adopté par le Conseil des Ministres pour 2006, s'est élevé à la somme de 71.499.056.163 FCFA se décomposant comme suit :

- Ressources propres :  
38.926.379.489 FCFA
- Ressources extérieures :  
32.572.676.647 FCFA.





*3. ACTIVITES DES AUTRES  
ORGANES DE L'UNION*

### 3.1- Au titre du Comité Interparlementaire (CIP)

En application des dispositions de l'article 35 du Traité de l'UEMOA et dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités au titre de l'année 2006, le Comité Interparlementaire (CIP) a mené les actions suivantes :

#### 3.1.1 Réunion du Bureau du CIP

Le Bureau du CIP a tenu une réunion à Lomé, du 16 au 18 janvier 2006.

Au cours de cette réunion préparatoire de la première session annuelle du Comité, le Bureau a examiné le rapport d'activités du Comité de cet Organe.

Il a également adopté les projets d'ordre du jour et de programme de travail de la première session annuelle du Comité.

Le Bureau a, en outre, décidé d'envoyer une mission d'observation, composée de Parlementaires de l'UEMOA, au Bénin où devait se tenir une élection présidentielle.

#### 3.1.2 Sessions ordinaires

##### 3.1.2.1 Tenue du 11 au 22 février 2006, à Cotonou, de la 17<sup>ème</sup> session ordinaire du CIP

Les travaux de cette session ont porté sur :

- l'examen du rapport d'activités du CIP présenté par son Président ;
- l'élection du Président, des membres du Bureau ainsi que des membres des Bureaux des Sous-Comités du CIP ;
- la présentation, par le Président de la Commission, du rapport annuel de cet Organe sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union.

Conformément à l'article 35 du Traité de

l'UEMOA et sur proposition de la délégation Nigérienne, le Comité a réélu, à l'unanimité, Monsieur Mahamane OUSMANE, Président de l'Assemblée Nationale du Niger, en qualité de Président du Comité Interparlementaire.

Appréciant le rapport annuel de la Commission de l'UEMOA sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, les membres du CIP ont fait des observations et des suggestions, de nature à consolider les acquis de l'Union et à donner une impulsion au processus d'intégration dans la sous-région.

Au cours des travaux de cette 17<sup>ème</sup> session, les membres du Comité Interparlementaire ont eu des échanges d'informations sur l'évolution de la situation politique et socio-économique dans les Etats membres, notamment la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau.

##### 3.1.2.2 Tenue du 14 au 23 août 2006 de la 18<sup>ème</sup> session ordinaire du CIP

Les travaux de cette session ont porté sur l'examen du projet de budget 2007 du Comité et sur le rapport de son Président sur les activités du CIP.

Dans ce cadre, les membres du Comité ont entendu les comptes-rendus des missions de paix qu'il a organisées en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire, ainsi que de l'observation de l'élection présidentielle au Bénin.

La mission en Guinée-Bissau avait pour but de contribuer à l'apaisement du climat politique qui prévalait dans ce pays au lendemain de l'élection présidentielle. La délégation du CIP a rencontré les plus hautes Autorités de Guinée-Bissau, l'ensemble de la classe politique et les Autorités religieuses.

Elle a identifié les facteurs de blocage et fait des recommandations.

Quant à la mission en Côte d'Ivoire, elle s'est déroulée dans un contexte marqué par la recrudescence des violences et des divergences

*Appréciant le rapport annuel de la Commission de l'UEMOA sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, les membres du CIP ont fait des observations et des suggestions, de nature à consolider les acquis de l'Union et à donner une impulsion au processus d'intégration dans la sous-région.*

autour de la question des audiences foraines. Elle avait pour objet :

- d'exprimer la solidarité des Parlementaires de la sous-région au peuple Ivoirien ;
- de s'informer sur l'état d'avancement du processus de paix ;
- d'apporter la contribution des députés du CIP à la consolidation de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale.

En ce qui concerne le Bénin, les membres du CIP ont salué la bonne organisation de l'élection présidentielle, ainsi que la grande maturité politique dont a fait preuve la population de ce pays, à l'occasion du scrutin. Par ailleurs, au cours de cette session, une journée du NEPAD a été organisée, en partenariat avec le Forum des Parlementaires Africains pour le NEPAD et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

En marge de la session, s'est tenue la réunion du Conseil Parlementaire pour la Paix, organe de prévention et de règlement des conflits du Comité Interparlementaire de l'UEMOA. Le Conseil Parlementaire pour la Paix a passé en revue l'évolution de la situation politique dans les Etats de l'Union, particulièrement ceux qui traversent des situations de crise.

Le Conseil Parlementaire pour la Paix a salué l'aboutissement du dialogue inter-Togolais par la signature d'un Accord politique le 20 août 2006 à Lomé et souhaité le règlement définitif de l'insurrection dans le nord du Mali.

### **3.1.3 Autres activités**

#### **3.1.3.1 Participation du CIP à la XXXII<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)**

Sur invitation de la section marocaine de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie,

le Comité Interparlementaire a pris part à la XXXII<sup>e</sup> session ordinaire de cette Institution, qui a eu lieu à Rabat, du 29 juin au 3 juillet 2006.

#### **3.1.3.2 Mission auprès du Forum des Parlementaires Africains pour le NEPAD**

Dans le cadre de la préparation de la journée sur le NEPAD, une délégation du CIP s'est rendue, du 3 au 8 juillet 2006, auprès du Secrétariat du Forum des Parlementaires Africains pour le NEPAD, à Cotonou.

#### **3.1.3.3 Visite du personnel du CIP auprès des services du Parlement Européen**

Dans le cadre des relations de partenariat entre le Comité Interparlementaire et le Parlement Européen, le personnel administratif du CIP a effectué une visite d'information auprès des services du Parlement Européen du 25 avril au 3 mai 2006.

### **3.2- Au titre de la Cour de Justice**

Le Traité de l'UEMOA, le Protocole additionnel n°1 relatif aux Organes de contrôle et les textes subséquents ont confié à la Cour de Justice la mission de veiller au respect du droit dans l'interprétation et dans l'application du Traité. Dans ce cadre, elle est dotée d'une compétence d'attribution, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas intervenir au-delà des domaines et des matières indiquées par le Traité et le Protocole additionnel n° 1.

Elle exerce des activités juridictionnelles en matière contentieuse, arbitrale ou consultative. Elle mène également des activités extra juridictionnelles et administratives.

Il est à noter que la Cour de Justice n'a pas le pouvoir d'auto saisine et qu'elle ne peut agir que lorsqu'elle est expressément saisie par les Etats membres, les Organes ou les personnes physiques ou morales habilitées à le faire (articles 5 à 17 du Protocole additionnel n° 1).

*Le Conseil  
Parlementaire pour  
la Paix a salué  
l'aboutissement du  
dialogue inter-  
Togolais par la  
signature d'un  
Accord politique le  
20 août 2006 à  
Lomé et souhaité le  
règlement définitif de  
l'insurrection dans le  
nord du Mali.*

### 3.2.1 Au plan juridictionnel

Les activités juridictionnelles au cours de l'année 2006 ont été moins importantes qu'en 2005

- Au contentieux, la Cour a rendu l'arrêt n° 01/06 du 05 avril 2006, relatif à l'affaire Eugène YAÏ à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et la Commission de l'UEMOA ;

Elle a reçu deux (2) recours qui sont en cours d'instruction.

- En matière arbitrale et consultative, aucune requête n'est parvenue à la Cour, en 2006.

### 3.2.2 Au plan extra-juridictionnel

Parallèlement aux activités juridictionnelles, la Cour a poursuivi ses activités extra-juridictionnelles, notamment son programme Formation, Information et Sensibilisation sur le Droit communautaire de l'UEMOA. A ce titre, elle a participé et présenté des communications :

- au séminaire organisé à l'occasion de la Semaine nationale de l'intégration, du 05 au 09 septembre 2006, à Cotonou ;
- aux séminaires régionaux d'information et de sensibilisation sur la législation communautaire de la concurrence à Abidjan du 28 au 30 juin 2006, à Lomé du 07 au 10 août 2006, à Bissau, du 02 au 05 septembre 2006 ;
- au séminaire sur " les rapports entre les juridictions nationales du Burkina Faso et les juridictions communautaires UEMOA, OHADA et CEDEAO " à Ouagadougou, du 23 au 27 janvier 2006 ;
- à une mission à l'ERSUMA dans le cadre de l'identification des actions à programmer au titre du PIR 9è FED - volet " Intégration Economique et Commerce " du 29 mai au 03 juin 2006 à Porto Novo ;
- au colloque international sur " les droits

constitutionnels " à l'occasion de la commémoration du X<sup>ème</sup> anniversaire de la Communauté des Pays de Langue Portugaise et du IV<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de cette Communauté du 21 au 27 juillet 2006 à Bissau ;

- au séminaire en marge de l'Assemblée générale annuelle de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA du 18 au 20 septembre 2006 à Lomé.
- par ailleurs, dans le cadre des échanges inter juridictionnels, la Cour de Justice a reçu du 21 au 25 juin 2006 à Ouagadougou, en visite de travail, une délégation de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA.

### 3.2.3 Au plan administratif

Au plan administratif, il y a lieu de noter le recrutement d'un Auditeur à la Cour (homologue d'un Conseiller référendaire) et d'un Documentaliste.

Par ailleurs, la Cour de Justice a pris part, en sa qualité de membre du Bureau du Conseil d'Administration de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF), aux réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale de l'Association, ainsi qu'au Colloque international sur " les rapports entre les juridictions de cassation nationales et la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA : bilan et perspectives d'avenir ", du 06 au 09 juin 2006 à Lomé.

## 3.3- Au titre de la Cour des Comptes

### 3.3.1 Contrôle de comptes

La Cour a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2005 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers. Le rapport relatif à ce contrôle a été présenté par la Cour au Conseil des Ministres de l'Union, en juin 2006 à Dakar.

La Cour a, en outre, poursuivi les travaux relatifs

*Parallèlement aux activités juridictionnelles, la Cour a poursuivi ses activités extra-juridictionnelles, notamment son programme Formation, Information et Sensibilisation sur le Droit communautaire de l'UEMOA.*

au contrôle des comptes produits par la Commission de l'UEMOA (comptes administratifs et comptes de gestion, pour les exercices 1996 à 2004).

### 3.3.2 Certification de comptes

La Cour a certifié les états d'exécution financière des Conventions afférentes à la première et à la deuxième tranche du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), ainsi que du Programme Régional Biomasse Energie (PRBE), objet de la Décision de subvention du 19 juillet 2004 du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas.

Elle a, enfin, certifié les résultats de l'audit financier, exercice 2005, du Programme Régional de Réforme des Marchés Publics, objet de l'Accord de don signé le 3 décembre 2002, par la Banque Mondiale et la Commission de l'UEMOA.

### 3.3.3 Autres activités

La Cour a organisé à Lomé, en avril 2006, la réunion d'évaluation des systèmes de contrôle des comptes et des résultats des contrôles des comptes effectués en 2005 dans les Etats membres de l'UEMOA.

Elle a, enfin, participé à diverses rencontres, au nombre desquelles figurent :

- l'atelier de restitution et de validation du projet de texte modifiant la loi organique de la Cour Suprême du Mali et de celui relatif au statut des magistrats de la Section des Comptes de cette Juridiction ;
- l'atelier d'information des responsables financiers des Centres d'Excellence Régionaux sur les procédures de l'UEMOA ;
- les assises statutaires de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF).

## 3.4- Au titre de la Chambre Consulaire Régionale (CCR)

### 3.4.1 Réunions statutaires

#### 3.4.1.1 Réunion du Bureau Exécutif de la Chambre Consulaire Régionale

Le Bureau de la Chambre Consulaire Régionale a tenu une réunion à Ouagadougou, le 3 avril 2006.

Il a examiné, à cette occasion :

- le rapport d'activités de la Chambre, exercice 2005 ;
- le point sur la gestion de la caisse d'avances en 2005 ;
- le plan d'action de la Chambre pour 2006 ;
- l'autorisation budgétaire 2006 de la Commission de l'UEMOA ;
- l'état de financement de la CCR.

Le Bureau a également suivi un exposé sur l'état de mise en œuvre des réformes au sein de l'UEMOA qui a été présenté par des Experts de la Commission de l'UEMOA, ainsi que des communications sur le projet de création d'une nouvelle compagnie aérienne régionale, d'une part, et le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion de Dakar (CESAG), d'autre part.

#### 3.4.1.2 Assemblée générale

Conformément à son plan d'action 2006, la Chambre Consulaire Régionale a tenu son Assemblée générale, du 18 au 20 septembre 2006 à Lomé au Togo.

Au cours de cette Assemblée générale, la Chambre a examiné et adopté son rapport d'activités pour l'exercice 2005, axé sur les tournées de sensibilisation effectuées dans six des huit pays de l'Union, la tenue régulière des réunions de ses

*La Cour des Comptes a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2005 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers. Le rapport relatif à ce contrôle a été présenté par la Cour au Conseil des Ministres de l'Union, en juin 2006 à Dakar.*

instances et la signature d'un Accord de siège avec la République Togolaise.

La Chambre a également suivi un compte rendu des activités du premier semestre 2006.

Elle a, enfin, examiné et approuvé son budget prévisionnel pour l'année 2007.

### **3.4.2 Autres activités**

La Chambre a décidé d'adhérer à la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones en qualité de membre associé.

Elle a, en outre, participé à un séminaire sur l'Accord de Partenariat Economique, entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, initié par la Commission de l'UEMOA et la Commission Européenne, ainsi qu'à un atelier relatif à la validation d'une étude sur " l'après compensation ", organisé par la Commission de l'UEMOA, à Ouagadougou.

La Chambre a, enfin, été associée à la réunion du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA, qui s'est tenue à Ouagadougou, du 6 au 8 mars 2006.

Les objectifs de l'Agenda définis à cette occasion, visent la mise en place à l'horizon 2010 :

- d'une industrie textile régionale dynamique, transformant 25 % de la production cotonnière locale et générant au moins 50 000 emplois industriels ;
- d'un tissu de micro-entreprises et de PME/PMI valorisant pleinement le savoir-faire local (notamment dans l'artisanat) ;
- d'une filière insérée dans les flux commerciaux mondiaux et s'appuyant sur un marché communautaire du coton et du textile, disposant d'une infrastructure

économique régionale adéquate (énergie, routes, transports, etc.).



## *4. PERSPECTIVES*

#### 4.1- Au titre du renforcement du cadre macroéconomique

L'année 2007 constituera une année charnière pour la réalisation de la convergence des économies de l'Union, dont l'horizon a été repoussé à 2008. Afin que cet objectif soit atteint, l'Union veillera à la levée des écueils majeurs rencontrés par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, à savoir :

- l'insuffisance de l'impulsion politique ;
- la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles devant soutenir une croissance économique forte et durable.

*Dans le domaine de l'harmonisation de la fiscalité, l'année 2007 sera consacrée à la mise en œuvre du Programme de transition fiscale, ainsi qu'à la réalisation de deux études majeures relatives, l'une à l'impact budgétaire de la rationalisation des taux d'imposition afférents à la fiscalité directe, l'autre à la sensibilisation au civisme fiscal et à l'élaboration d'un code de bonne conduite.*

En outre, des dispositions devront être prises en vue de renforcer le dispositif institutionnel de la surveillance multilatérale, conformément aux recommandations de l'étude relative à l'évaluation de ce mécanisme.

Il conviendra, également, de procéder à une actualisation des bases de données, dans le domaine des travaux statistiques et de parachever, au plan de l'harmonisation des finances publiques, la relecture des Directives adoptées en 1997 et 1998.

L'année 2007 sera, par ailleurs, celle du lancement de la phase II de la réforme des marchés publics. Elle devrait aussi consacrer le démarrage des travaux sur l'actualisation des textes relatifs au Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

#### 4.2- Au titre de l'édification du marché commun

Dans le domaine de l'Union douanière, seront initiées des actions, en vue d'un contrôle plus efficient des opérations effectuées au titre du PCS, ainsi que du fonctionnement régulier du Comité de Gestion du Tarif.

La Commission veillera, en outre, à la mise en place d'un système de gestion des agréments de l'Union, dans les Etats membres.

Dans le domaine de l'harmonisation de la fiscalité, l'année 2007 sera consacrée à la mise en œuvre du Programme de transition fiscale, ainsi qu'à la réalisation de deux études majeures relatives, l'une à l'impact budgétaire de la rationalisation des taux d'imposition afférents à la fiscalité directe, l'autre à la sensibilisation au civisme fiscal et à l'élaboration d'un code de bonne conduite.

L'année 2007 devrait, par ailleurs, offrir l'opportunité de la poursuite des travaux en cours sur la liberté de circulation des personnes et le droit d'établissement, avec en priorité :

- l'adoption de projets d'actes communautaires relatifs à la composition, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement des structures de concertation créées par les textes sur la libre circulation et l'établissement des Architectes, des Médecins et des Avocats : il s'agit en l'occurrence, de la " Conférence des Ordres des Architectes ", du " Collège des Présidents en exercice des Conseils Nationaux des Ordres des Médecins ", et de la " Conférence des Barreaux de l'espace UEMOA " ;
- le parachèvement et l'adoption du texte relatif à la libre circulation et à l'établissement des Pharmaciens ;
- l'harmonisation des règles régissant l'exercice de ces différentes professions.

De même, devrait être amorcé le processus d'adoption des textes relatifs au libre exercice d'autres professions libérales, notamment celles de Notaire, d'Huissier et de Commissaire-Priseur, de Chirurgien-Dentiste, de Sage-Femme et de Médecin-Vétérinaire.

#### 4.3- Au titre des politiques sectorielles

Dans le domaine de l'aménagement du territoire communautaire, la Commission s'attellera à la mise en place des outils d'aide à la décision que sont l'Observatoire Régional et d'Analyse de

Suivi de l'Espace Communautaire (ORASEC) et le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).

Ces deux instruments permettront une plus grande cohérence des interventions communautaires et nationales et une meilleure identification des zones défavorisées et des divers types de déséquilibres à corriger.

En matière d'infrastructures de transport, les activités prévues en 2007 s'articuleront autour de la poursuite de la mise en œuvre :

- du Programme Routier 1 UEMOA/GHANA ;
- du Programme d'aménagement routier et de facilitation des transports sur le corridor Bamako-Dakar par le sud (Bamako-Kati-Kita-Saraya-Kédougou-Kaolack-Dakar) ;
- du Programme Communautaire des Infrastructures et des Transports Routiers (PACITR) ;
- du Programme de Sécurité routière.

Dans le domaine de la facilitation des transports routiers et du transit routier inter-Etats, la mise en œuvre du programme régional sera poursuivie par la Commission, en relation avec la CEDEAO.

En matière de transport aérien, les objectifs visés, pour 2007, tendent au renforcement des activités d'appui des projets COSCAP et " Pôle d'expertise sûreté " au profit des Etats membres, afin de leur permettre de remplir de manière adéquate leurs obligations régaliennes dans les domaines de la sûreté et de la sécurité.

Dans le secteur des télécommunications, la Commission veillera à la mise en place du réseau sous-régional de fibres optiques. A cet effet, elle appuiera les Etats membres, dans la réalisation des tronçons manquants.

Dans le domaine de l'agriculture, s'effectuera, en

2007, la mise en place du Système d'Information Agricole Régional (SIAR), ainsi que l'extension du système d'information sur la sécurité alimentaire du CILSS aux pays membres de l'UEMOA non membres du CILSS.

Il sera, ainsi, instauré un dispositif de surveillance alimentaire au sein de l'UEMOA, par le biais d'un renforcement du système actuel de prévention et de gestion des crises alimentaires au sein du CILSS.

Par ailleurs, l'année 2007 consacrera la mise en place du Fonds Régional de Développement Agricole, institué en mars 2006, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union. L'effectivité de ce Fonds découlera de la définition de son programme d'investissement pluriannuel, de l'élaboration de son manuel de procédures, de la prise en compte dans le budget des ressources nécessaires à son démarrage et de la recherche de financements additionnels, auprès des partenaires au développement de l'Union.

L'année 2007 sera aussi consacrée à l'exécution du plan d'actions pour les filières agricoles régionales prioritaires, notamment dans le cadre du programme régional de sécurité alimentaire élargi, à la réalisation d'une étude sur les modalités de fonctionnement d'un observatoire régional du foncier rural, à la mise en place d'un Comité consultatif sur l'harmonisation des législations en matière de pêche et d'aquaculture et au démarrage du Projet Régional de Biosécurité de l'Afrique de l'Ouest.

La Commission mettra, en outre, l'accent sur la poursuite du programme régional de mise en place de 3000 forages. Dans ce domaine, l'année 2007 sera prioritairement consacrée à la signature de Conventions pour la réalisation de 1000 forages au Niger, au Togo et en Guinée-Bissau. Les actions de l'Union dans ce cadre, compléteront celles engagées en 2006 avec le Mali, le Burkina Faso et le Bénin.

*La Commission mettra, en outre, l'accent sur la poursuite du programme régional de mise en place de 3000 forages. Dans ce domaine, l'année 2007 sera prioritairement consacrée à la signature de Conventions pour la réalisation de 1000 forages au Niger, au Togo et en Guinée-Bissau. Les actions de l'Union dans ce cadre, compléteront celles engagées en 2006 avec le Mali, le Burkina*

*Après la tenue, en 2006, de la Table ronde des bailleurs de fonds, 2007 sera consacrée au suivi des conclusions de ces importantes assises, à travers la concrétisation et la mobilisation des financements annoncés et la réalisation des projets retenus dans le PER.*

En matière de santé, la Commission renforcera ses initiatives en vue de la promotion des achats groupés de médicaments et du contrôle de la qualité des médicaments.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation, les activités de l'année 2007 s'inscriront dans le sens de la mise en œuvre et du suivi du programme d'appui et de développement des Centres d'excellence auprès des institutions labellisées, du démarrage du projet d'appui à l'enseignement supérieur et de l'étude sur la maintenance et la gestion durable des infrastructures sociales.

Le renforcement du Réseau des Opératrices économiques et des capacités de celles-ci, en relation avec l'ONUDI, constitueront les axes majeurs des actions à entreprendre au profit des femmes.

Dans le domaine des arts et de la culture, seront organisés des ateliers sur la propriété intellectuelle et le dépôt légal, en partenariat avec le Ministère Français des Affaires Etrangères. Une formation continue est également prévue en relation avec l'Université Senghor, d'Alexandrie.

La Commission veillera, s'agissant de l'énergie, à la poursuite des actions d'amélioration de la sécurité des approvisionnements énergétiques dans l'Union.

Une réunion des acteurs du secteur des produits pétroliers sera ainsi organisée, en vue d'instaurer un cadre de concertation et d'engager des réflexions sur les actions à mener, afin de réduire la vulnérabilité des Etats membres face à la hausse des prix des produits pétroliers.

De même, une base de données énergétiques régionale sera mise en place au sein de l'Union.

L'année 2007 sera, en ce qui concerne les mines, consacrée au parachèvement du processus d'élaboration de textes

communautaires de base favorables aux investissements dans le secteur, avec l'adoption des Règlements d'exécution du Code Minier Communautaire (CMC).

Dans le domaine de l'industrie, l'objectif sera de mettre en œuvre des actions en vue de la promotion et du financement des PME au sein de l'UEMOA.

En matière d'artisanat et de tourisme, les activités prévues porteront notamment sur :

- la recherche de financement pour la réalisation du projet " développement et promotion des exportations des produits de l'artisanat " ;
- l'organisation d'un atelier de validation d'une étude initiée sur la Politique Commune dans le domaine du Tourisme.

#### **4.4- Au titre du Programme Economique Régional (PER)**

Après la tenue, en 2006, de la Table ronde des bailleurs de fonds, 2007 sera consacrée au suivi des conclusions de ces importantes assises, à travers la concrétisation et la mobilisation des financements annoncés et la réalisation des projets retenus dans le PER.

#### **4.5- Au titre des négociations commerciales internationales**

La Commission poursuivra, au cours de l'année 2007, les négociations en cours en vue de la conclusion d'Accords commerciaux et d'investissement avec le Royaume du Maroc, la République Arabe d'Egypte, la République de Tunisie et la République Algérienne Démocratique et Populaire. Des négociations du même type seront engagées avec, notamment, la République Libanaise, Madagascar et l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

L'année 2007 sera, par ailleurs, marquée par l'amorce des travaux des phases 2 et 3 des

négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne.

Ces phases porteront essentiellement sur la rédaction du projet de texte de l'Accord, la poursuite des négociations sur les secteurs de production, la préparation et l'ouverture des discussions sur l'accès aux marchés.

L'année 2007 verra, également, la poursuite des négociations post-Doha avec l'OMC.

#### **4.6- Au titre de la communication**

La Commission renforcera, en 2007, ses activités dans ce domaine, selon le même schéma qu'en 2006, avec l'organisation de séminaires de proximité et, en point focal, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un programme général de communication, en français et en portugais, ainsi que dans les langues nationales.

#### **4.7- Au titre du renforcement du dispositif institutionnel de l'Union**

La poursuite du renforcement du cadre institutionnel de l'UEMOA s'effectuera, en 2007, autour de deux principaux axes :

- le parachèvement des actions entreprises par l'Union, en vue de la modernisation de la gestion et du fonctionnement de ses Organes ;
- l'accélération du processus de ratification du Traité modifié de l'UEMOA et du Traité portant création du Parlement de l'Union, en vue de l'installation de cet Organe.





## *5. CONCLUSION*

La tenue à Dakar, les 02 et 03 novembre 2006, de la Table ronde des bailleurs de fonds sur le Programme Economique Régional, a incontestablement marqué une étape majeure dans le déroulement du processus d'intégration de l'UEMOA.

L'Union a pu mesurer, en cette circonstance, le crédit significatif dont elle jouit auprès de ses partenaires au développement, lesquels ont, non seulement répondu massivement à son invitation, mais aussi adhéré au Programme et annoncé des contributions financières dépassant ses attentes .

Outre ce capital de confiance, d'une valeur inestimable, l'UEMOA s'est dotée, par la même occasion, d'un important outil de développement qui lui permettra d'assurer la réalisation, à court et moyen termes, de projets de développement porteurs, pour l'ensemble de la sous-région.

Aussi, l'année 2006 sera-t-elle d'abord perçue comme ayant été celle de la concrétisation du Programme Economique Régional et, partant, de l'amorce d'une nouvelle ère de croissance au sein de l'Union.

L'histoire retiendra également de l'année 2006, diverses autres avancées effectuées par l'UEMOA, notamment, avec l'avènement de Règlements consacrant l'effectivité du droit d'établissement, sur l'ensemble de l'Union, des Experts-Comptables, des Comptables agréés et des Avocats, ainsi que la mise en place des structures de promotion de la qualité et d'un Fonds Régional de Développement Agricole.

Le rétablissement et la consolidation de la paix dans l'ensemble des Etats membres de l'Union, lui permettraient de faire des acquis de l'année 2006, des facteurs de renforcement de son processus d'intégration, en 2007.

*L'Union a pu mesurer, en cette circonstance, le crédit significatif dont elle jouit auprès de ses partenaires au développement, lesquels ont, non seulement répondu massivement à son invitation, mais aussi adhéré au Programme et annoncé des contributions financières dépassant les attentes de la Commission, de la BCEAO et de la BOAD.*

Conception & Impression  
décembre 2006

**Choristri :**  
01 BP 6458 Ouagadougou 01  
- Tél./Fax : 50 36 37 15  
E-mail : [imprimerie@choristri.bf](mailto:imprimerie@choristri.bf)  
- Site web : [www.choristri.bf](http://www.choristri.bf)